EDK | CDIP | CDPE | CDEP |
Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektorinnen und -direktoren
Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique
Conferenza delle direttrici e dei direttori cantonali della pubblica educazione
Conferenza da las directuras e dals directurs chantunals da l'educaziun publica

Rapport annuel 2022

Gemeinsam für Bildung, Kultur und Sport
Au service de l'éducation, de la culture et du sport
Insieme per l'educazione, la cultura e lo sport
Ensemen per l'educaziun, la cultura ed il sport

Berne, avril 2022

TABLE DES MATIÈRES

2022: UNE ANNÉE INTENSE ET SPÉCIALE POUR LA CDIP **2**

1 MISE EN ŒUVRE DU CONCORDAT SCOLAIRE **4**
1.1 Information, documentation et communication 4
1.2 Monitorage de l'éducation et numérisation 6
1.3 Scolarité obligatoire 10
1.4 Degré secondaire II formation générale 12
1.5 Formation professionnelle et formation continue 15
1.6 Orientation professionnelle, universitaire et de carrière 18
1.7 Représentation des intérêts des cantons face à la Confédération 21
1.8 Représentation de la Suisse dans les organisations internationales 22
1.9 Assistance administrative 24

2 MISE EN ŒUVRE DES AUTRES CONCORDATS DU DOMAINE DE L'ÉDUCATION **25**
2.1 Concordat HarmoS 25
2.2 Concordat sur la pédagogie spécialisée 27
2.3 Concordat sur les hautes écoles 28
2.4 Accord sur la reconnaissance des diplômes 29
2.5 Accords de financement 31
2.6 Concordat sur les bourses d'études 32

3 CULTURE ET SPORT **33**
3.1 Culture 33
3.2 Sport 34

ANNEXES **36**
Annexe 1: Rapports annuels des conférences régionales et des institutions publique 37
Annexe 2: Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique 39
Annexe 3: Organigramme du Secrétariat général de la CDIP 40
Annexe 4: Vue d'ensemble de la CDIP 41
Annexe 5: Recommandations, déclarations et actes législatifs 2022 42
Annexe 6: Comptes 2022 43

2022: UNE ANNÉE INTENSE ET SPÉCIALE POUR LA CDIP

I
Après deux années difficiles marquées par la pandémie, l'année 2022 aura été, comme jamais auparavant, placée pour la CDIP sous le signe du passé, du présent et de l'avenir. Et tandis qu'elle consacrait son 125e anniversaire à une rétrospective des nombreux jalons de son histoire, la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique a une nouvelle fois été fortement sollicitée, et ce, en raison du conflit en Ukraine.

Comme dans de nombreux pays voisins, les écoles suisses ont immédiatement ouvert leurs portes aux enfants et jeunes ukrainiens qui avaient fui leur pays. Tous les cantons et toutes les communes ont dû réagir. Il s'agissait notamment d'organiser l'enseignement, de mettre à disposition des locaux, d'intégrer les enfants dans des classes ordinaires ou séparées ou encore, le cas échéant, de faire appel au soutien d'enseignantes et enseignants ukrainiens dans divers domaines.

Les départements cantonaux de l'éducation ont pu en l'occurrence s'appuyer sur la qualité des structures, des compétences et de l'expérience dont ils disposaient en matière d'accueil de réfugiés. Lors de leur assemblée plénière, les membres de la CDIP ont partagé à plusieurs reprises des informations sur leur situation respective et ont pu échanger leurs points de vue. Au niveau opérationnel également, des échanges intensifs ont eu lieu entre les cantons.

II
Réunie en assemblée plénière, la CDIP a approuvé en 2022 la participation à PISA 2025. La Suisse prendra part aux éléments constitutifs de base du programme PISA (test portant sur les sciences, la lecture et les mathématiques ainsi que questionnaires adressés aux responsables d'établissement et aux élèves). La CDIP s'est également prononcée en faveur de l'option *ICT Familiarity Questionnaire*, comme elle le fait depuis la première étude PISA réalisée en 2000. Il s'agit d'enquêtes spécifiques menées auprès des élèves sur leur famliarité avec les technologies de l'information et de la communication. La Suisse participera pour la première fois à un domaine novateur, *Learning in the Digital World*, afin de tester des domaines de compétence qui interagissent dans la résolution de tâches informatisées d'une certaine complexité.

La CDIP a par ailleurs décidé de prolonger la phase d'introduction d'Edulog, la fédération des services d'identité de l'espace suisse de formation. Pour qu'Edulog fonctionne, plusieurs acteurs doivent être reliés au système: d'un côté, il y a les cantons, les communes ou les écoles, qui délivrent des identités numériques aux membres de l'école et, de l'autre, les fournisseurs privés ou publics des services en ligne qui sont utilisés dans l'enseignement. Il est apparu ces trois dernières années que l'implantation d'Edulog au sein du système éducatif prenait plus de temps que prévu, et la CDIP a par conséquent décidé de prolonger la phase d'introduction d'Edulog jusqu'à fin 2024. D'ici là, Edulog devra s'établir comme une solution d'authentification utilisée autant que possible dans toute la Suisse.

Le vaste projet *Évolution de la maturité gymnasiale* a franchi une nouvelle étape en 2022 avec la réalisation de la procédure d'audition. Le texte proposait notamment le renforcement des compétences disciplinaires de base dans la

langue première et les mathématiques, l'addition de disciplines fondamentales (économie et droit, informatique), l'extension des options spécifiques à choix ou encore la promotion des échanges et de la mobilité durant la formation gymnasiale. La CDIP et le Conseil fédéral devraient adopter définitivement les bases légales révisées en 2023.

III
Le nouvel accord intercantonal universitaire (AIU) de la CDIP est entré en vigueur début 2022. Tout comme l'ancien AIU, qui avait été adopté en 1997, le nouvel AIU détermine les contributions que les cantons doivent verser pour leurs ressortissants qui étudient dans une université hors canton. La compensation des charges entre les cantons garantit aux étudiantes et étudiants l'égalité d'accès aux hautes écoles universitaires de tous les cantons. L'AIU 2019 apporte deux changements majeurs: d'une part, les tarifs sont désormais calculés sur la base des coûts effectifs et, d'autre part, les rabais pour pertes migratoires ont été supprimés.

Depuis janvier 2022 également, tous les cantons offrent aux adultes de 40 ans et plus la possibilité de bénéficier d'un conseil dans le cadre d'un bilan professionnel gratuit. L'initiative, baptisée viamia, fait partie du paquet de mesures adopté en 2019 par le Conseil fédéral pour promouvoir le potentiel de main-d'œuvre indigène et a été développée en collaboration avec les cantons. Elle a pour but d'améliorer les perspectives professionnelles de cette tranche d'âge et de promouvoir le potentiel de main-d'œuvre indigène. La CDIP soutient le projet et apporte une contribution financière au développement d'une plateforme en ligne visant à assister les personnes concernées dans la planification de leur parcours professionnel.

IV
Comme mentionné en introduction, l'année du 125e anniversaire de la CDIP était aussi placée sous le signe du passé. Tout au long de l'année, de nombreux articles et billets du blog ont sensibilisé le public au fonctionnement de la CDIP et à ses réalisations depuis sa création en 1897. La lecture de la série d'articles consacrés au 125e anniversaire de la CDIP permet de constater le dynamisme de la conférence de sa création à nos jours. Une exposition itinérante sur la CDIP – en tournée dans de nombreux cantons en 2023 – met en lumière de manière ciblée le fédéralisme dans l'éducation et la formation. Entièrement nouvelle, elle présente non seulement le système éducatif fédéraliste, mais aussi la mission et le fonctionnement de la CDIP, son évolution, les priorités qu'elle fixe actuellement pour son travail et quelques moments charnière de son histoire. L'année du jubilé a été complétée par un rafraîchissement du logo (avec une nouvelle signature de marque) et des éléments figuratifs en général (comme le montre par exemple la couverture du présent rapport annuel).

PS: Confédération et cantons forment un tissu politique serré, comme l'a démontré au début du mois de décembre l'élection au Conseil fédéral de Mme Élisabeth Baume-Schneider. Ministre au sein du Gouvernement du canton du Jura de 2003 à 2015, elle y a dirigé le Département de la formation, de la culture et des sports. À ce titre, Mme Baume-Schneider était aussi membre de la CDIP. Elle a fait partie du Comité de 2009 à 2015 et même été vice-présidente de la Conférence en 2015.

1 MISE EN ŒUVRE DU CONCORDAT SCOLAIRE

1.1 Information, documentation et communication

Objectifs
Informer régulièrement le public sur les travaux de coopération menés dans le domaine de l'éducation en Suisse ainsi que sur les tâches et compétences des différents acteurs de l'espace suisse de formation. Présenter le système éducatif suisse et ses variations cantonales et expliciter les modalités de son fonctionnement. Contribuer à l'intelligibilité du fédéralisme dans le domaine de l'éducation et à la conscience de l'importance qu'il revêt dans un pays plurilingue. Favoriser la gestion et le transfert des connaissances entre les domaines politiques, l'administration de l'éducation et la recherche.

Travaux

- **Rassembler systématiquement, traiter et rendre accessibles au grand public les informations relatives au système éducatif suisse, en mettant l'accent sur la possibilité d'apparier les données provenant de l'administration, de la recherche et de la politique (servir de trait d'union / *linked data*).**
  Le Centre d'information et de documentation IDES a joué son rôle de plaque tournante de l'information et de la documentation à l'interface des domaines de la politique, de l'administration et de la recherche, ceci grâce à ses activités documentaires (collection d'informations et de documents), de description ainsi que par les outils qu'il met à disposition des différents acteurs. Suite à la guerre en Ukraine, les cantons ont été mis au défi d'organiser dans un temps très bref la scolarisation et la formation des jeunes réfugiés. IDES a mis à disposition des institutions responsables des moyens d'échanger sur leurs pratiques. En outre, dans le but de favoriser l'information à l'intention des personnes réfugiées, des présentations du système éducatif suisse et de ses spécificités cantonales en ukrainien et en russe ont été mises à disposition.
  En lien avec les 125 ans de la CDIP, il a été possible de faire appel aux sources historiques et à la riche documentation rassemblées par IDES pour élaborer une exposition itinérante ainsi que différents articles et blogs consacrés à ce sujet.

- **Contribuer à la gestion des connaissances et à l'application du principe *Le numérique d'abord* en développant le Serveur suisse de documents edudoc.ch et la plateforme de la CDIP. Renforcer la collaboration en réseau.**
  Edudoc.ch a continué son développement qualitatif grâce à la collaboration du centre IDES avec le *Schweizerisches Institut für Informationswissenschaft der Fachhochschule Graubünden*. Le projet initié en 2021 a pu être achevé durant l'année sous revue. Plusieurs autres agences spécialisées de la CDIP utilisent de manière intensive les services et collections spécifiques mises à disposition sur edudoc.ch. L'ajout de nouvelles collections thématiques ainsi que le développement des descriptifs de ces collections permet une communication plus précise et une meilleure accessibilité à ces dernières.

La plateforme de la CDIP s'est établie depuis 2018 en tant qu'instrument de mise à disposition des documents pour les organes de la CDIP et en tant que plateforme de travail pour les conférences spécialisées, agences spécialisées et groupes de travail du réseau de la CDIP, dans la perspective du principe *Le numérique d'abord*. Ainsi, tous les documents de séance pour les organes ainsi que les décisions et procès-verbaux du Comité et de l'Assemblée plénière de la CDIP depuis l'an 2000 sont à disposition des acteurs du réseau de la CDIP. Une migration importante de cette plateforme a eu lieu au printemps 2022. Désormais, la plateforme de la CDIP est un véritable outil collaboratif pour les personnes du réseau de la CDIP (travail en commun sur les dossiers et les documents en fonction des droits attribués). En outre, le développement du système GEVER pour le travail au sein du Secrétariat général et son interconnectivité avec la plateforme offrent une infrastructure performante aux collaborateurs et collaboratrices du Secrétariat pour leur collaboration au sein du réseau de l'institution.

- **Élaborer des produits et proposer des services visant à rassembler les informations relatives aux structures et aux développements du système éducatif en Suisse, à suivre l'actualité de la politique éducationnelle, à identifier et à mettre en évidence les tendances, et à rassembler et à synthétiser des informations thématiques spécifiques et à combler les lacunes.**
  Les données de l'enquête réalisée par IDES auprès des cantons pour l'année scolaire 2021/2022 ont été publiées. Une nouvelle version des présentations graphiques des structures scolaires cantonales pour l'année scolaire 2022/2023, établie conjointement avec les départements cantonaux de l'éducation et de la formation, a été publiée. Plusieurs dossiers thématiques ont aussi été mis à jour (par ex. sur la mémoire de l'Holocauste et la prévention des crimes contre l'humanité, les mandats professionnels des enseignantes et enseignants, les transitions vers les écoles de formation générale du secondaire II et les cours de langue et de culture d'origine). Le système d'information forum@ides a été poursuivi. Il présente, d'une part, les interventions parlementaires issues des parlements cantonaux et des Chambres fédérales et, d'autre part, les publications principales en lien avec la politique de l'éducation. En outre, IDES a répondu par écrit à quelque 200 questions provenant des administrations cantonales, des services fédéraux, de la recherche ainsi que de particuliers.

- **Jouer le rôle de centre de compétences pour les demandes de renseignement émanant de Suisse ou de l'étranger concernant le système éducatif suisse; élaborer et mettre à disposition des descriptions du système éducatif suisse s'adressant à différents groupes cibles.**
  La présentation en cinq langues du système éducatif suisse a été transférée sur un site web dédié. Jusqu'à présent, elle était accessible via une plateforme d'information d'educa.ch.
  En sa qualité d'unité nationale *(National Unit Switzerland)* pour le réseau d'information sur l'éducation en Europe (Eurydice), IDES a pris part au nom de la Suisse à différentes études thématiques (par ex. *Informatics education at school, Mathematics and science learning, Teaching and learning in schools during the Covid-10 pandemic ou Supporting refugee learners from Ukraine*) sur décision du Comité de coordination Monitorage de l'éducation (CC M). Certains chapitres de la présentation du système éducatif suisse sur Eurydice ont été retravaillés de manière systématique.

- **Utiliser les publications médiatiques (conférences de presse, interviews, demandes de la presse) et les outils de communication propres à la CDIP (site web, communiqués, infolettres, etc.) pour parler du travail et des décisions de la CDIP et pour souligner les avantages du fédéralisme de l'éducation.**
  En 2022, la CDIP a publié quatre communiqués de presse et envoyé six infolettres électroniques. 27 articles d'actualité ont été publiés sur la page d'accueil de son site, de même que, tout au long

de l'année, 24 articles de blog. Outre plusieurs interviews générales avec des journalistes, la CDIP a répondu à 139 demandes de la presse. Pour la première fois, deux courtes vidéos ont été produites et publiées *(Le système éducatif suisse et Portrait de la CDIP)*.
Le rafraîchissement du logo et l'élaboration de l'exposition des 125 ans de la CDIP ont été au centre du travail de communication. Présentée aux membres lors de leur assemblée annuelle, l'exposition a pour thème le fédéralisme en matière d'éducation. Elle présente non seulement le système éducatif fédéraliste, mais aussi la mission et le fonctionnement de la CDIP, son évolution, les priorités actuelles de son travail ainsi que certains jalons de son histoire. Parallèlement à l'exposition, le Secrétariat général a organisé vers la fin de l'année une rencontre de sous ses anciens membres.
La communication avec la presse et avec le public a traité principalement du conflit en Ukraine et de ses répercussions profondes. Peu après l'éclatement du conflit, un point de presse technique organisé fin mars a permis d'informer sur les conséquences pour les écoles en Suisse. Parmi les autres thèmes importants sur lesquels la CDIP a communiqué, on peut notamment citer les projets en cours, comme celui de l'évolution de la maturité gymnasiale, ou Edulog (Fédération des services d'identité de l'espace suisse de formation), tandis que le thème du coronavirus était de plus en plus relégué au second plan et n'a fait l'objet d'une communication externe que de manière sporadique.

1.2 Monitorage de l'éducation et numérisation

Objectifs
Créer avec la Confédération les conditions permettant un développement solidement étayé du système d'éducation, notamment par l'apport de données scientifiques. Assurer l'observation longue durée de ce système avec l'aide de la recherche et de la statistique, publier à intervalles réguliers un rapport global sur l'éducation et en tirer des enseignements pour le développement du système d'éducation. Anticiper les opportunités et les défis de la transformation numérique dans le système éducatif. Mettre en œuvre le plan d'action élaboré sur la base de la stratégie numérique.

Travaux

- **Avec la Confédération, pourvoir au processus de monitorage, notamment en coordonnant avec l'Office fédéral de la statistique (OFS) l'appariement des données résultant d'enquêtes ou issues de statistiques officielles; en assurant l'analyse du rapport 2018 sur l'éducation et en effectuant les travaux préparatoires en vue du rapport 2023; en examinant dans quelle mesure et de quelle manière les résultats de l'étude des parcours éducatifs peuvent être utilisés pour améliorer l'équité; en assurant l'analyse du rapport sur la pédagogie spécialisée et en en déduisant le cas échéant des mesures (cf. point 2.2); en assurant l'analyse du rapport sur la numérisation et en en déduisant le cas échéant des mesures; en veillant à l'utilisation des effets de synergie entre les divers projets d'édumétrie et les autres enquêtes apportant des éclairages sur la qualité des systèmes éducatifs.**
  Pour répondre aux besoins de différents projets de recherche, l'OFS a apparié notamment les données de la vérification de l'atteinte des compétences fondamentales (enquêtes 2016 et 2017) et celles de PISA 2018, ou accompagné le processus.
  Le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) et la CDIP ont poursuivi leur évaluation du rapport d'approfondissement *Pédagogie spécialisée en Suisse* (2021). Le développement de la statistique de la pédagogie spécialisée a été préparé en collaboration avec l'OFS et le Centre suisse de pédagogie spécialisée (CSPS). En collaboration avec ce dernier, une journée

d'échange avec les chercheurs du domaine de la pédagogie spécialisée a en outre été planifiée et sera organisée par le CSPS en automne 2023.
Les efforts visant à améliorer globalement les données relatives à la numérisation de l'éducation ont été poursuivis en 2022. En collaboration avec différents services fédéraux et des spécialistes de la recherche, des solutions ont été examinées dans le cadre du Comité de coordination Monitorage de l'éducation (CCM) afin d'améliorer le monitorage dans ce domaine spécifique; ces travaux se sont à nouveau appuyés sur les conclusions du *Rapport d'approfondissement sur la numérisation* publié par l'agence spécialisée Educa en été 2021.
En collaboration avec la Confédération, BeLearn, l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) et Educa, une conférence intitulée *Maîtriser intelligemment la numérisation dans l'éducation* a également été organisée autour de la question de savoir comment optimiser la coopération entre la recherche et l'administration en matière de numérisation afin de pouvoir évaluer et planifier plus précisément les mesures destinées aux écoles. L'objectif de cette journée était également de mieux faire connaître le rapport sur l'éducation auprès d'une communauté de recherche spécifique.

- **Avec la Confédération, déduire du monitorage de l'éducation des objectifs politiques pour l'espace suisse de l'éducation et de la formation.**
  Les observations du monitorage de l'éducation sont analysées en permanence.

- **Mettre en place la Commission Équité et formation.**
  Les futurs membres de la commission ont été recrutés dans les milieux scientifiques, la formation des enseignantes et enseignants, les conférences spécialisées et les agences spécialisées de la CDIP, en veillant à l'équilibre entre les régions linguistiques et les sexes. Leur nomination a été soumise au Comité.

- **Assurer la vérification de l'atteinte des compétences fondamentales.**
  Voir le point 2.1.

- **Avec la Confédération, donner mandat au Centre suisse de coordination sur la recherche en éducation (CSRE) de documenter et de faire connaître les travaux de recherche consacrés à l'éducation en Suisse et de jouer un rôle coordinateur dans les coopérations nationales et internationales.**
  Au printemps 2022, le CSRE a soumis pour consultation la version préliminaire du rapport 2023 sur l'éducation à ses mandants – le SEFRI et la CDIP – ainsi qu'à certains centres de recherche. Dans le courant de l'année, le rapport a ensuite été traduit en trois langues et mis au point. Le CSRE a en outre assumé diverses tâches de coordination et de documentation dans le domaine de l'éducation, dont rend compte son rapport annuel.

- **Entretenir les échanges avec les scientifiques et les chercheurs, en particulier avec ceux qui travaillent au sein des institutions chargées de la formation du corps enseignant, et valoriser leurs résultats pour le développement des filières d'études et des programmes de formation continue.**
  Les échanges ont été assurés par les représentations des hautes écoles et en particulier des hautes écoles pédagogiques au sein de diverses commissions et conférences, ainsi que par la présentation de certains rapports et résultats d'études.
  En avril 2022, un séminaire DACH a eu lieu à Vienne sous le titre *DaF-DaZ-DaM* (allemand langue étrangère, allemand langue seconde, allemand langue maternelle) – *Voies professionnelles et institu-*

tionnelles vers des synergies en allemand, langue d'enseignement, dans le contexte du plurilinguisme. Il a réuni des experts issus des milieux scientifiques, de l'administration et de la pratique. De nombreuses contributions spécialisées, présentées sous différents formats, ont donné lieu à des échanges animés.

- **Avec la Confédération, s'assurer de la réalisation des travaux liés à PISA 2022 et accompagner la publication des résultats des enquêtes; clarifier la participation de la Suisse à l'enquête PISA 2025 et négocier l'externalisation du mandat; réexaminer régulièrement l'opportunité de participer à d'autres évaluations internationales.**
  Au printemps, l'enquête principale PISA 2022, à laquelle plus de 6000 jeunes de 15 ans ont participé dans toute la Suisse, a pu être menée avec succès. Les résultats seront publiés fin 2023. Le 23 juin 2022, l'Assemblée plénière a pris la décision de participer à PISA 2025. En plus des domaines clés de la lecture, des mathématiques et des sciences (thème principal de PISA 2025), la Suisse participera également au domaine «innovant» *Learning in the Digital World* ainsi qu'à l'option de questionnaire sur la familiarité avec les TIC. Un accord de coopération a été élaboré avec le Centre interfacultés pour la recherche en éducation (ICER) de l'Université de Berne en vue de la réalisation de PISA 2025 en Suisse. L'OCDE continue de travailler avec un certain nombre de pays à l'élaboration d'un *PISA de la formation professionnels* (PISA VET). La Suisse ne participe pas activement à la phase 2022-2023 du projet, mais occupe uniquement une position d'observatrice. La participation au prochain cycle de l'*International Computer and Information Literacy Study* (ICILS) de l'*International Association for the Evaluation of Educational Achievement* (IEA) (enquête principale en 2028) est toujours envisagée. Le SEFRI et la CDIP sont en contact à ce propos avec un réseau d'experts. L'ICILS est, du moins en Europe, l'étude scolaire la plus importante dans le domaine des TIC et pourrait fournir des informations complètes, notamment sur les compétences des élèves en matière de TIC (10e année de scolarité). L'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) et la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) ont exprimé à la CDIP leur intérêt pour l'*International Early Learning and Child Well-being Study* (IELS) de l'OCDE. Celle-ci évalue les compétences cognitives et non cognitives des enfants de cinq ans et examine l'influence de différents environnements sur leur apprentissage et leur développement. Une étude de terrain aura lieu dès 2023, ce qui est très court pour y participer.

- **Valoriser pour le monitorage de l'éducation les résultats des évaluations d'établissement et des enquêtes standardisées auprès d'élèves à l'issue du degré secondaire II.**
  Les travaux de l'année précédente ont été poursuivis en vue du rapport 2023 sur l'éducation.

- **Avec la Confédération, garantir la cohérence de la mise en œuvre des stratégies et mesures respectives dans le domaine de la numérisation, en poursuivant la mise en place de la fédération Edulog avec Educa et en examinant la nécessité de créer un concordat portant sur l'utilisation des données (Edulog); en mettant en œuvre les projets opérationnels prévus en lien avec le programme OPTIMA (optimisation des échanges de données entre partenaires de la formation professionnelle) (cf. point 1.5); en lançant de premières activités dans le Réseau des déléguées et délégués cantonaux pour la numérisation dans le domaine de l'éducation; en élaborant des recommandations relatives à l'équipement des établissements scolaires en infrastructures et en services numériques.**
  Le réseau des déléguées et délégués cantonaux à la numérisation s'est réuni à deux reprises en 2022. Les discussions ont notamment porté sur l'importance pour le développement des écoles

du personnel pédagogique ayant suivi des formations complémentaires en TIC (notamment PICTS et TICTS) ainsi que sur les stratégies d'encouragement de ces spécialisations dans les cantons. Les processus au sein des administrations cantonales pour le développement de l'infrastructure numérique, comme l'interaction entre les départements de l'éducation et les services informatiques cantonaux, ont également été abordés.
Le travail sur les deux projets d'Educa, le *Programme d'utilisation des données* et la *Fédération de données pour la formation professionnelle*, s'est poursuivi en 2022. L'agence spécialisée a régulièrement rendu compte de l'avancement de ces projets au Comité de coordination Numérisation (CC N). En ce qui concerne le programme d'utilisation des données, l'acquisition de projets individuels a pu commencer. Ces derniers fourniront à l'agence spécialisée des informations techniques et juridiques sur l'utilisation actuelle et future des données dans le domaine de l'éducation. La décision concernant la réalisation de la fédération de données pour la formation professionnelle a été reportée de l'automne 2022 à juin 2023, car les travaux de conception nécessitaient plus de temps que prévu.
En automne, l'Assemblée plénière a approuvé une prolongation de deux ans de la phase d'introduction d'Edulog. Les cantons disposent ainsi d'un temps plus long pour se prononcer sur leur éventuelle adhésion. En outre, un contrat de prestations a été conclu avec le secrétariat d'Edulog, l'obligeant à acquérir un grand nombre de services en ligne utilisables via Edulog. L'Assemblée plénière a pris sa décision sur la base d'un rapport d'évaluation externe, qui a attribué dans l'ensemble de bonnes notes à la mise en œuvre d'Edulog. Le nombre encore restreint de cantons (et de communes) affiliés ainsi que celui relativement faible des services accessibles ont toutefois été critiqués. Par cette décision, les cantons se sont également engagés à montrer plus d'empressement à adhérer à Edulog.

- **Avec la Confédération, charger l'agence spécialisée Educa de créer des bases à l'échelle suisse pour l'espace numérique suisse de l'éducation et de la formation; d'étudier les évolutions technologiques et de les relier au développement de la qualité au niveau de de la scolarité obligatoire (degrés primaire et secondaire I), de la formation professionnelle initiale, des gymnases et des écoles de culture générale / degré secondaire II).**
  L'agence spécialisée Educa a poursuivi ses activités sur la base de le la convention de prestations 2021–2024 et en a rendu compte devant la Direction des processus de la coopération dans l'espace suisse de formation (DP COF).

- **Charger une institution spécialisée d'examiner l'opportunité de concevoir, à partir des plans d'études régionaux, un modèle de compétences numériques des élèves de la scolarité obligatoire prenant en compte la transition vers le degré secondaire II; clarifier la nécessité de contrôler l'atteinte de ces compétences.**
  Pas encore d'activités dans ce domaine en 2022.

1.3 Scolarité obligatoire

Objectifs
Renforcer le dialogue et la coopération dans le domaine de la scolarité obligatoire

Travaux

- **À travers la Conférence suisse des services de la scolarité obligatoire (CSSO), assurer les échanges et la collaboration entre les services cantonaux de la scolarité obligatoire; réexaminer et le cas échéant adapter les mandats et les tâches des organes et réseaux qui existent dans ce domaine.**
  La Conférence suisse des services de l'enseignement obligatoire (CSSO) s'est réunie à deux reprises et a organisé en juin une séance de travail supplémentaire sur le thème de la vérification des compétences fondamentales. Lors de sa première assemblée générale au printemps, elle a discuté de son rôle d'instance consultative auprès des organes politiques en ce qui concerne le programme de travail de la CDIP et les thèmes de la scolarité obligatoire, et s'est mise d'accord sur les thèmes suivants: numérisation, échanges et mobilité, compétences fondamentales et pédagogie spécialisée. Elle a en outre échangé des informations sur la situation de l'enseignement de l'italien au niveau de la scolarité obligatoire, pris connaissance de l'état des recommandations relatives à la qualité et au financement de l'accueil extrafamilial et parascolaire et discuté des présentations qui lui ont été faites de la vision d'ensemble de de la vérification des compétences fondamentales et des planifications relatives à PISA 2025. En automne, un échange a eu lieu sur les quatre variantes du monitorage des compétences fondamentales à l'attention du Bureau de coordination HarmoS et sur la réalisation d'une étude de faisabilité concernant le développement d'un moyen didactique national de l'activité physique et du sport basé sous la forme d'un outil web, à la suite de quoi la CSSO a souhaité se prononcer par voie de correspondance quant au soutien de ce projet.

- **En ce qui concerne la stratégie des langues et les échanges, soutenir selon les besoins les cantons dans leur mise en œuvre de la stratégie pour la coordination de l'enseignement des langues durant la scolarité obligatoire; organiser, sous l'égide des services cantonaux de la scolarité obligatoire, une journée inter-réseaux portant sur les recommandations de 2017 relatives à l'enseignement des langues étrangères (langues nationales et anglais) à l'école obligatoire et promouvoir les échanges intercantonaux entre spécialistes du domaine; accompagner les cantons dans le traitement des questions relatives à l'enseignement de la langue et de la culture d'origine (LCO); vérifier dans quelle mesure les recommandations d'exécution relatives à la coordination intercantonale des échanges et de la mobilité déploient les effets voulus; engager des experts et coordonner les travaux du groupe d'experts chargé de préévaluer les projets au niveau de la scolarité obligatoire et du degré secondaire II qui seraient susceptibles de recevoir des aides financières de la Confédération en vertu de la loi sur les langues et de l'ordonnance sur les langues (art. 10 et 11).**
  Les recommandations de 2017 relatives à l'enseignement des langues étrangères à l'école obligatoire ont été activement diffusées dans le réseau cette année encore.
  Suite à l'analyse du Portfolio européen des langues pour enfants et adolescents (PEL II), des discussions ont eu lieu entre le Secrétariat général et la maison d'édition *Schulverlag Plus*. Cette dernière a constaté que l'utilisation du PEL était en net recul depuis un certain temps. Le Secrétariat général a ensuite élaboré une enquête auprès des cantons sur l'utilisation du PEL II et sur leurs souhaits quant à l'évolution de celui-ci.
  Le Secrétariat général est représenté au Conseil de fondation de la Fondation suisse pour la promotion des échanges et de la mobilité (FPEM) et a traité dans ce cadre des questions straté-

giques liées à leur promotion. Il a également pris part à plusieurs séances du *Sounding Board* de l'agence spécialisée Movetia, où sont également représentés les partenaires fédéraux. Au printemps, Movetia a lancé pour la première fois le programme *Échanges nationaux dans la formation professionnelle* et a déjà soutenu 168 projets de mobilité en automne. Par ailleurs, en 2022, toutes les hautes écoles pédagogiques ont participé pour la première fois au programme *Échange national d'enseignant-e-s*.
S'agissant de l'examen préliminaire des demandes d'aide financière adressées à la Confédération pour la promotion des langues nationales dans l'enseignement et pour la promotion de l'acquisition par les allophones de leur langue première (LCO), qui peuvent être financées par la Confédération au titre de la loi sur les langues et des art. 10 et 11 de l'ordonnance sur les langues, le Secrétariat général a coordonné les travaux du comité d'experts. Au total, 15 demandes de projets ont été examinées, et les recommandations, soumises à l'Office fédéral de la culture (OFC).
Lors du séminaire DACH qui a eu lieu en avril à Vienne, le Secrétariat général de la CDIP a fait une présentation de l'institutionnalisation de l'allemand langue étrangère, l'allemand langue seconde et l'allemand langue maternelle en Suisse.

- **Monitorage de l'éducation et transition numérique.**
  Voir le point 1.2.

- **Afin d'encourager le dialogue et d'optimiser la transition du degré primaire vers le secondaire I et du degré secondaire I vers le secondaire II: intégrer de manière appropriée tous les niveaux d'enseignement lors de la création d'organes et de réseaux inter-degrés et veiller à ce que le niveau voisin soit représenté dans les organes et réseaux dédiés à un degré; favoriser la comparabilité des modalités de la transition et des procédures de sélection dans les réseaux qui s'occupent du passage d'un degré vers un autre, à travers les échanges et la discussion d'exemples de bonnes pratiques et en tenant compte des enfants et jeunes à besoins éducatifs particuliers; renforcer la collaboration avec les services d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière par des mesures concrètes et veiller à ce qu'elle profite dans les cantons à la préparation au choix d'une profession (cf. point 1.6); déterminer les besoins en matière d'échange et de coordination entre les niveaux d'enseignement et à l'intérieur de ceux-ci, en menant la démarche avec la Conférence suisse des services de l'enseignement secondaire II formation générale (CESFG), la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP) et la Conférence suisse des services de la scolarité obligatoire.**
  Voir les points 1.4, 1.5 et 1.6.

- **En ce qui concerne l'éducation au développement durable (EDD): représenter les cantons au sein du groupe des mandants de la Fondation éducation21, assister en tant qu'hôte aux rencontres du groupe EDD de la Confédération et représenter les cantons au sein du Groupe consultatif du Réseau d'écoles21; s'engager activement dans le réseau des responsables cantonaux pour la promotion de la santé et la prévention dans les écoles, exercer la fonction d'hôte dans le Réseau suisse éducation+santé et assurer, en fonction des situations, le contact et les échanges avec la CDS, l'OFSP, Promotion Santé Suisse ainsi que d'autres acteurs appropriés.**
  Une évaluation du Réseau d'écoles21 a eu lieu en 2022 sur mandat de l'OFSP et de Promotion Santé Suisse. Les résultats de l'évaluation serviront, avec ceux de l'évaluation de l'organisation éducation21 qui aura lieu l'année suivante, de base pour le développement de la stratégie d'éducation21.
  Le Secrétariat général était représenté aussi bien lors de la réunion du groupe EDD de la Confédération qu'au Conseil du Réseau d'écoles21. Le Réseau d'écoles21 a organisé des manifestations tout au long de l'année à l'occasion de son 25e anniversaire.

Lors de la rencontre des délégués cantonaux à la promotion de la santé et à la prévention dans les écoles, le thème de la santé psychique a été abordé en mettant l'accent sur la détection et l'intervention précoces.
Les vifs échanges informels avec l'OFSP (mesures COVID-19 dans les écoles) se sont poursuivis jusqu'à l'été.

- **En ce qui concerne la conciliation vie professionnelle – vie familiale, l'encouragement de la petite enfance et l'accueil extrascolaire: développer la collaboration avec la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) dans le domaine de l'accueil; examiner la possibilité de fixer des principes en matière d'encouragement de la petite enfance et d'accueil extrascolaire qui seraient valables pour toute la Suisse.**
  Le Secrétariat général a élaboré, en collaboration avec la CDAS, des recommandations sur la qualité et le financement de l'accueil extrafamilial et parascolaire. Les 13 recommandations, relatives à la qualification du personnel, au taux d'encadrement, au concept pédagogique, à la gestion de la qualité, à l'augmentation de l'accessibilité et à une plus grande décharge des parents ont été adoptées à l'automne par la CDAS ainsi que par l'Assemblée plénière de la CDIP.
  Dans le cadre de l'Organe intercantonal d'échanges (OIE), l'accent a été mis sur les questions de fond relatives à l'initiative parlementaire *Remplacer le financement de départ par une solution adaptée aux réalités actuelles* de manière à coordonner les démarches.

1.4 Degré secondaire II formation générale

Objectifs
Garantir à long terme l'accès sans examen à l'université pour les titulaires d'une maturité gymnasiale comme le prévoit le RRM. Consolider l'ancrage des écoles de culture générale et de la maturité spécialisée dans le système éducatif.

Travaux

- **À travers la Conférence suisse des services de l'enseignement secondaire II formation générale (CESFG), assurer les échanges entre les services cantonaux de l'enseignement secondaire II formation générale.**
  Le Comité de la CESFG a tenu six séances ainsi qu'un séminaire de réflexion sur deux jours. L'Assemblée générale de la CESFG s'est, elle, réunie trois fois, dont une fois pour une séance de deux jours dans le canton du Tessin. Les principaux thèmes abordés ont été le projet *Évolution de la maturité gymnasiale*, la numérisation et ses répercussions sur les écoles du degré secondaire II formation générale (par ex. examens numérisés, *Bring your own device* [BYOD]) ainsi que la compensation des désavantages dans les gymnases et les écoles de culture générale (ECG). Il a également été question de l'offre d'enseignement de l'italien au gymnase et des épreuves communes.

- **Par l'intégration des prestations de l'Institut pour l'évaluation externe des écoles du degré secondaire II (IFES IPES) au sein du Centre suisse de l'enseignement secondaire II (ZEM CES), soutenir le développement d'une culture de la qualité dans le degré secondaire II.**
  Décidé en 2021, l'élargissement du mandat de prestations du ZEM CES en y intégrant les prestations de l'IFES IPES s'est poursuivi en 2022. Les structures de l'agence spécialisée se sont consolidées.

La directrice du ZEM CES assiste en tant qu'hôte permanente à toutes les réunions de la CESFG, ce qui lui permet d'une part d'apporter directement son soutien sur les questions techniques et d'autre part de recevoir des mandats visant à soutenir la conférence et/ou les services de l'enseignement secondaire II formation générale.
Le Conseil du ZEM CES, mis en place par la CDIP, s'est réuni trois fois en 2022 et a soutenu la direction dans le développement de l'agence spécialisée.

- **Afin de garantir l'accès sans examen aux hautes écoles pour les titulaires d'une maturité gymnasiale, lancer avec la Confédération une étude sur le phénomène de l'abandon des études et du changement d'orientation universitaire et en tirer des conclusions pour le gymnase; accompagner la mise en œuvre des compétences de base en langue première et en mathématiques (1re recommandation de la CDIP du 17 mars 2016); accompagner la réalisation d'une culture commune d'évaluation dans les gymnases (2e recommandation); soutenir le développement et la mise en œuvre de stratégies en matière de choix professionnel, universitaire et de carrière dans les gymnases à travers la stratégie nationale pour l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (OPUC); mener avec la Confédération le projet *Évolution de la maturité gymnasiale*; actualiser le plan d'études cadre pour les écoles de maturité, analyser le règlement de reconnaissance en vigueur et, le cas échéant, l'adapter et clarifier les responsabilités et compétences des différents acteurs impliqués dans le domaine de la qualité; préparer une future troisième évaluation de la maturité gymnasiale postérieure à la mise en œuvre des décisions de 2016, 2018 et 2023.**
  Sur mandat de la CESFG, le ZEM CES a élaboré, en collaboration avec un groupe de travail, un concept d'enquête sur la situation et l'efficacité de l'évaluation commune dans les écoles et dans les cantons. Le rapport du ZEM CES qui en a résulté a été porté à la connaissance de la CESFG en juin 2022. Afin de continuer à soutenir l'évolution positive constatée dans le rapport vers une culture de l'évaluation commune, le ZEM CES encourage, sur mandat de la CESFG, les échanges entre tous les acteurs, en particulier entre les cantons et les écoles.
  Le projet *Évolution de la maturité gymnasiale* traite notamment de la garantie de l'accès sans examen aux hautes écoles avec une maturité gymnasiale, de la mise en œuvre des compétences disciplinaires de base en mathématiques et en langue première ainsi que du développement et de la mise en œuvre de programmes relatifs au choix professionnel, universitaire et de carrière dans les gymnases. En 2022 a été menée à cet effet une consultation sur la révision du règlement / de l'ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (RRM/ORM) et sur la convention administrative entre la Confédération et les cantons. Parallèlement, les groupes de projet responsables des plans d'études cadre ont poursuivi leurs travaux, notamment sur la base de l'analyse des résultats de la consultation interne qui avait eu lieu en 2021 auprès des partenaires et organes impliqués dans le projet. En tant que partenaire centrale du projet, la CESFG est régulièrement informée par la direction du projet de l'état d'avancement et des principaux résultats. Elle a en outre créé, en collaboration avec la Conférence des directrices et directeurs de gymnases suisses (CDGS) et la Société suisse des professeurs de gymnase (SSPS), ainsi qu'avec la participation du ZEM CES et du Secrétariat général de la CDIP, un groupe de travail chargé de préparer et de soutenir la mise en œuvre des nouvelles bases relatives au gymnase.
  Une troisième évaluation de la maturité gymnasiale est prévue pour la période qui suivra la mise en œuvre de ces nouvelles bases.

- **En ce qui concerne les certificats des écoles de culture générale: soutenir la mise en œuvre des nouveaux textes de référence (plan d'études cadre et règlement du 25 octobre 2018 concernant la reconnaissance des certificats délivrés par les écoles de culture générale); procéder à une nouvelle reconnaissance de toutes les filières d'études sur la base des nouveaux textes de référence.**
  S'appuyant sur les processus optimisés en 2021, la Commission pour la reconnaissance des certificats délivrés par les écoles de culture générale a commencé à évaluer les demandes de reconnaissance des certificats ECG en application du règlement de reconnaissance du 25 octobre 2018. La commission de reconnaissance a ainsi eu l'occasion d'observer et de discuter de la mise en œuvre concrète du nouveau règlement dans les cantons et les écoles de culture générale. Les conclusions et décisions qui en ressortent sont évaluées et prises en compte dans le traitement des demandes afin de garantir une procédure équitable et donc la comparabilité des certificats. Cela a notamment conduit la commission à émettre en novembre 2022 des directives pour l'application du règlement de reconnaissance. En outre, le secrétariat se tient à la disposition des cantons pour répondre à leurs questions s'ils ne trouvent pas réponse dans les documents accessibles au public et les soutient, conjointement avec la commission de reconnaissance, dans la mise en œuvre du nouveau règlement.

- **En ce qui concerne la stratégie des langues et les échanges: soutenir selon les besoins les cantons dans leur mise en œuvre de la stratégie pour la coordination de l'enseignement des langues dans le degré secondaire II formation générale; promouvoir les échanges nationaux et internationaux en offrant des conditions générales facilitantes; garantir la préévaluation des projets entrant dans le champ d'application de la loi et de l'ordonnance sur les langues (art. 10 et 11) à travers la création d'un groupe d'experts.**
  Le Secrétariat général est représenté au Conseil de fondation de la Fondation suisse pour la promotion des échanges et de la mobilité (FPEM) et a traité dans ce cadre des questions stratégiques liées à leur promotion. Il a également pris part à plusieurs séances du *Sounding Board* de l'agence spécialisée Movetia.
  S'agissant de l'examen préliminaire des demandes d'aide financière adressées à la Confédération pour la promotion des langues nationales dans l'enseignement et pour la promotion de l'acquisition par les allophones de leur langue première (LCO), qui peuvent être financées par la Confédération au titre de la loi sur les langues et des art. 10 et 11 de l'ordonnance sur les langues, le Secrétariat général a coordonné les travaux du comité d'experts. Au total, 15 demandes de projets ont été examinées, et les recommandations, soumises à l'Office fédéral de la culture (OFC).
  Le plan d'études cadre ainsi que le règlement de reconnaissance des écoles de culture générale, qui doivent être mis en œuvre par les cantons d'ici à 2023, accordent une place fixe aux thèmes des échanges et de la mobilité. En ce qui concerne leur ancrage dans le cadre de la formation gymnasiale, on se référera à la révision des bases légales actuellement en cours dans le projet *Évolution de la maturité gymnasiale*.

- **Monitorage de l'éducation et la transition numérique.**
  Voir le point 1.2.

1.5 Formation professionnelle et formation continue

Objectifs
Dans l'optique de l'objectif politique visant à ce que 95 % des jeunes adultes possèdent un certificat du degré secondaire II, soutenir la mise en œuvre de la loi fédérale sur la formation professionnelle dans les cantons en intervenant au niveau de la coordination. Clarifier les tâches et compétences au sein du partenariat en faveur de la formation professionnelle, afin de simplifier le système de formation. Garantir la mise en œuvre des projets *Formation professionnelle 2030*. Développer l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière.

Travaux

- **À travers la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP): avec les partenaires de la formation professionnelle, développer les offres et la qualité de celle-ci en fonction des besoins du monde du travail et de la société dans le cadre de la stratégie *Formation professionnelle 2030*; participer aux projets *Formations professionnelle 2030* et diriger ceux qui sont conduits par les cantons; dans le cadre du renforcement de l'encouragement du potentiel de la main-d'œuvre en Suisse, garantir dans les cantons les services relatifs à la mise en œuvre des mesures 3 *(Analyse de la situation, évaluation du potentiel, orientation de carrière: offre gratuite pour les adultes de plus de 40 ans)* et 4 *(Certification professionnelle pour adultes: prise en compte des acquis)* décidées par la Confédération le 15 mai 2019; émettre des recommandations aux cantons et aux régions afin d'harmoniser la mise en œuvre des objectifs de la formation professionnelle; soutenir la coordination de l'exécution de la législation fédérale dans les cantons et les régions; assurer les échanges d'information entre cantons, entre régions et avec le SEFRI.**
  Les commissions de la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP) se sont réunies à de nombreuses reprises en 2022 pour traiter des dossiers relevant de la coordination dans les domaines du développement des professions, de la mise en œuvre des formations en milieu professionnel et scolaire, du financement, des procédures de qualification, de l'organisation et des processus, des écoles supérieures, du diplôme professionnel pour adultes et des transitions; elles ont également formulé des recommandations à l'adresse des cantons.
  Leurs activités se sont à nouveau concentrées davantage, dans la phase post-COVID-19, sur les projets *Formation professionnelle 2030*, tout en traitant également les thèmes de crise liés à la guerre en Ukraine et à la crainte d'une pénurie d'énergie du point de vue de la formation professionnelle et de l'orientation professionnelle. La structure mise en place durant la pandémie afin de permettre aux comité de la CSFP et à celui de la Conférence suisse des services de l'enseignement secondaire II formation générale (CESFG) d'entretenir des échanges réguliers a été utilisée sans transition pour discuter de thèmes tels que la manière d'intégrer les jeunes ukrainiens réfugiés dans les offres de formation du degré secondaire II ou la gestion des directives cantonales et fédérales en matière de la sécurité énergétique. En revanche, en 2022, les réglementations spéciales dues à la pandémie n'avaient plus lieu d'être, et toutes les procédures de qualification ont pu être organisées de manière régulière.
  La nouvelle structure de gouvernance de la formation professionnelle s'est consolidée durant l'année sous revue. Au niveau opérationnel, les dossiers importants de la formation professionnelle sont coordonnés et pilotés entre les partenaires de la formation professionnelle au sein de la Conférence tripartite sur la formation professionnelle (CTFP). C'est notamment le cas pour les projets *Formation professionnelle 2030*, dont elle est l'organe de pilotage. La CSFP représente les intérêts des cantons.

Dans le cadre du projet *Bilan de compétences gratuit pour les personnes de 40 ans et plus* (viamia), le nouveau service d'orientation a été introduit et systématisé dans tous les cantons en 2022. À la lumière des résultats de la phase pilote, il faudrait faire davantage pour que la nouvelle offre d'orientation atteigne également les personnes peu qualifiées. En conséquence, des travaux préparatoires ont été menés en vue d'une campagne de communication destinée à renforcer le positionnement de viamia en 2023, notamment auprès du groupe cible des adultes sans diplôme du niveau tertiaire.
Dans le cadre du projet *Certification professionnelle pour adultes: prise en compte des acquis* (mesure 4 du Conseil fédéral visant à promouvoir le potentiel de main-d'œuvre en Suisse), une étape importante a été franchie en 2022 avec la réalisation d'une étude scientifique sur les coûts directs et indirects de la formation. Sur la base de ce rapport, les offices de la formation professionnelle se sont engagés à combler les lacunes dans leurs cantons et à améliorer les conditions pour les adultes qui souhaitent obtenir tardivement une certification professionnelle.
L'année 2022 a également vu se poursuivre les révisions des ordonnances sur la formation professionnelle initiale: les cantons ont principalement été occupés par des révisions complexes de branches majeures, concernant par exemple les employées et employés de commerce, les professions du commerce de détail, celles de l'industrie des machines, des équipements électriques et des métaux ainsi que celles de l'agriculture. Afin d'accompagner les cantons dans la mise en œuvre des nouvelles ordonnances sur la formation commerciale et sur les formations des professions du commerce de détail et de les décharger dans l'élaboration d'instruments de mise en œuvre dans les délais prévus, les partenaires de la formation professionnelle ont convenu d'une approche coordonnée et ont mis sur pied à cet effet un organe national de coordination au sein duquel la CSFP était représentée.
Le programme *Optima*, qui est devenu l'activité principale de la commission Organisation et processus (COP) de la CSFP au cours de l'année 2022, a connu un nouveau départ. En collaboration avec le Centre suisse de services Formation professionnelle | Orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CSFO), six projets ont été lancés ou poursuivis dans le but de simplifier considérablement l'échange intercantonal de données entre les offices de la formation professionnelle.

- **Mettre en œuvre le dispositif d'exécution de la loi fédérale sur la formation professionnelle et les projets découlant de la stratégie *Formation professionnelle 2030* afin de garantir l'attractivité de la formation professionnelle, d'augmenter l'efficacité des processus et de simplifier les choses pour les entreprises et pour les personnes en formation.**
  Pour faciliter les procédures, la CSFP a mis à la disposition des cantons des réponses types aux auditions nationales menées par le SEFRI pour les révisions de 15 ordonnances de formation.
  Dans le but de garantir l'attractivité de la formation professionnelle, les projets *Culture générale 2030* et *Maturité professionnelle 2030* ont été lancés. Les deux projets, placés sous la direction du SEFRI, consistent à actualiser les bases légales et les contenus des plans d'études cadres en les adaptant notamment aux nouvelles réalités (numériques).
  Une thématique qui revêt également une grande importance pour l'attractivité de la formation professionnelle est celle du positionnement de la formation professionnelle supérieure. Les années précédentes avaient vu se renforcer la prise de conscience du problème au fil des discussions intensives menées sur la nécessité d'agir. En 2022, des étapes essentielles ont pu être franchies: à l'occasion du sommet de la formation professionnelle, un rapport du SEFRI qui esquisse des mesures pour renforcer les écoles supérieures et la formation professionnelle supérieure a été adopté. Des propositions concrètes seront élaborées en 2023 pour introduire le *Professional Bachelor*, protéger la désignation des écoles supérieures (ES) en tant qu'institutions et pour harmoniser les

taxes semestrielles demandées aux étudiantes et étudiants des ES par rapport aux hautes écoles spécialisées (HES) et aux examens professionnels fédéraux.
En mai 2022, la CSFP a organisé le deuxième forum de dialogue *Prestataires de la formation initiale en école et des cours interentreprises* qui s'inscrit dans la nouvelle structure de gouvernance de la formation professionnelle. Il a eu pour thème *Bring your own device* (BYOD).

- **Afin d'encourager le dialogue et d'optimiser les transitions: soutenir le projet de mise en œuvre des *profils d'exigences scolaires pour la formation professionnelle initiale* afin de faciliter la transition entre la scolarité obligatoire et la formation professionnelle; veiller à ce que les niveaux d'enseignement voisins soient représentés dans la composition des organes et réseaux; garantir les échanges à l'intérieur du degré secondaire II, en particulier dans la mise en œuvre des stratégies concernant le secondaire II formation générale et formation professionnelle, et collaborer avec la Conférence suisse des services de l'enseignement secondaire II formation générale (CESFG); avec la CESFG et la conférence des services de la scolarité obligatoire, définir la coordination entre les niveaux d'enseignement; entretenir le dialogue à la transition formation professionnelle – formation tertiaire et développer la formation continue faisant suite à la formation professionnelle initiale.**
  Le projet de la CDIP *profilsdexigences.ch: instruments scolaires d'aide au choix professionnel et de préparation à la formation initiale* a pu se poursuivre: les grilles de compétences du canton de Berne, un instrument scolaire qui établit des liens entre les compétences acquises pendant la scolarité obligatoire et les exigences scolaires formulées pour les différentes formations professionnelles initiales, ont pu être déployées dans d'autres cantons de Suisse alémanique, et les cantons intéressés ont bénéficié d'un accompagnement dans le processus de mise en place.
  La collaboration entre les différentes conférences – formation professionnelle, orientation professionnelle, formation continue, écoles du degré secondaire II formation générale – a été intensifiée et transformée en structures permanentes (CSFP élargie, échange entre les comités CESFG–CSFP, participation du comité de la CESFG au repas de midi lors de l'assemblée générale élargie de la CSFP). Les échanges avec la Conférence suisse des services de l'enseignement obligatoire n'a pas encore pu s'établir, mais reste à l'ordre du jour.

- **Monitorage de l'éducation et transition numérique.**
  Voir le point 1.2.

- **En ce qui concerne la stratégie des langues et les échanges: encourager les mesures et programmes de renforcement des échanges pratiqués entre les régions linguistiques et sur le plan international en rapport avec le monde du travail; soutenir selon les besoins les cantons dans leur mise en œuvre de la stratégie pour la coordination de l'enseignement des langues dans les écoles de maturité professionnelle.**
  Les activités d'échange, pratiquement stoppées pendant les deux années de pandémie, ne se rétablissent que lentement. Les cantons s'engagent fortement pour que le niveau antérieur au coronavirus soit bientôt à nouveau atteint, avec le soutien de l'agence spécialisée Movetia. En ce qui concerne la stratégie des langues, la CSFP a lancé un projet de promotion de l'enseignement bilingue.

- **En ce qui concerne la migration et l'intégration: garantir la collaboration et les échanges avec le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) et avec le Secrétariat d'État aux migrations (SEM); entretenir des contacts réguliers avec les représentations diplomatiques en Suisse; participer activement aux travaux des organes de la Confédération**

relatifs à la collaboration interinstitutionnelle (CII); soutenir la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) dans les travaux relatifs à l'intégration dans la formation professionnelle des adolescents et jeunes adultes arrivés tardivement en Suisse.
La Commission Transitions (CTR) de la CSFP a encadré les travaux de conception du SEM en vue de la prolongation jusqu'à l'année scolaire 2023/2024 du projet de préapprentissage d'intégration (PAI) et de l'extension du programme aux adolescents et adolescentes et aux jeunes adultes qui ne relèvent pas du domaine de l'asile. Ces travaux se sont achevés en 2022, aboutissant à la pérennisation du programme.
Après l'acceptation en votation populaire de l'initiative sur les soins infirmiers en novembre 2021, le Conseil fédéral a lancé dans une première phase une action pour promouvoir la formation. Sa mise en œuvre nécessite de vastes travaux sur le plan législatif et autre dans les cantons. Si ce domaine relève dans de nombreux cas des départements de la santé, les allocations d'aide à la formation et les contributions versées aux institutions (ES et HES) sont des thèmes qui relèvent de la compétence des départements de l'éducation. La CDIP assure la coordination avec les offices fédéraux, à savoir l'OFSP et le SEFRI, ainsi qu'avec la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS).

- **Soutenir la mise en œuvre de la loi sur la formation continue, notamment en ce qui concerne l'encouragement des compétences de base des adultes, en facilitant la coordination interinstitutionnelle et la collaboration entre les cantons ainsi qu'entre la Confédération et les cantons.**
  Du côté des cantons, c'est la Conférence intercantonale de la formation continue (CIFC) qui est responsable de la mise en œuvre de la loi sur la formation continue. Trois mesures sont actuellement en cours: un projet d'élaboration d'outils pour typer et conseiller les personnes présentant des lacunes dans les compétences de base (triage); un dialogue sur l'inclusion numérique (la CIFC souhaite déterminer si une action est nécessaire de la part des cantons pour mieux prendre en charge les personnes présentant des lacunes dans les compétences de base, en particulier dans le domaine des TIC); et la campagne *Simplement mieux* qui a été relancée avec un nouveau visuel et de nouvelles impulsions.

1.6 Orientation professionnelle, universitaire et de carrière

Objectifs
Renforcer l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (OPUC) et la garantir en tant que ressource du système éducatif. À travers une stratégie nationale pour l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière, lancer des mesures permettant de préparer du mieux possible les élèves, les apprenties et apprentis et les étudiantes et étudiants aux transitions qui les attendent.

Travaux

- **Faire correspondre du mieux possible la gestion individuelle de carrière, les offres du système éducatif et les besoins de l'économie.**
  Le développement de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (OPUC) constitue l'un des quatre axes prioritaires de l'initiative *Formation professionnelle 2030* des partenaires de la formation professionnelle.

La stratégie nationale adoptée par la CDIP en 2021 constitue le cadre des activités de la Conférence des directrices et directeurs de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CDOPU), une conférence spécialisée de la CDIP. L'objectif est d'harmoniser au mieux la gestion individuelle de carrière, les offres du système éducatif et les besoins de l'économie. En outre, l'OPUC est devenue au fil du temps un partenaire important dans la lutte contre la pénurie de main-d'œuvre et de personnel qualifié. Son rôle est de contribuer à l'intégration des différents groupes de personnes sur le marché du travail et, en collaboration avec d'autres acteurs, d'aider la population adulte à évoluer dans un monde du travail en constante mutation.

- **Lancer la mise en œuvre par étapes de la *Stratégie nationale pour l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière* dans les différents degrés d'enseignement et avec les partenaires de la formation professionnelle.**
  La stratégie nationale vise à optimiser l'impact de l'OPUC en Suisse et à accroître l'égalité des chances de la population en matière de formation et dans la vie professionnelle. La mise en œuvre de la stratégie doit permettre au niveau national de renforcer le profil de l'OPUC auprès de la population et de s'assurer que des mesures concrètes sont prises en ce sens.
  Sur la base de la stratégie nationale, la CDOPU a développé un plan d'action que les cantons mettent en œuvre ensemble au sein de la CDIP. Les actions sont toutes rattachées à cinq axes différents de la stratégie, ce qui permet de garantir une large couverture des thèmes, nombreux, de l'OPUC. La collaboration avec les différents acteurs est importante: pour la mise en œuvre de la stratégie, la CDOPU s'appuie sur des partenariats fiables et forge ainsi un solide réseau d'acteurs étatiques et d'associations qui font avancer et accompagnent le développement de l'OPUC.
  L'année 2022 a été majoritairement consacrée à des tâches préparatoires. Il fallait mettre en place les ressources humaines nécessaires à la réalisation d'un projet d'une telle ampleur, et la CDIP a pu doter le projet d'un poste au sein du Secrétariat général. Parallèlement, la CDOPU a formé parmi ses membres, pour chaque axe de la stratégie, des groupes auxquels elle a confié la responsabilité des travaux de mise en œuvre.
  Pour certaines actions, les travaux préparatoires ont déjà démarré en 2022. C'est le cas notamment de l'action prioritaire *Définition des compétences en matière de gestion de carrière*. La CDOPU a attribué à cet effet un mandat à l'Université de Berne. Ces compétences aident les personnes de tout âge et de tout niveau de formation à gérer leur propre carrière de manière active et autonome tout au long de leur vie. Il est donc essentiel qu'elles soient clairement définies et encouragées de manière ciblée tout au long de la vie professionnelle pour développer l'impact de l'OPUC, l'égalité des chances, le taux d'activité et l'utilisation optimale des investissements consacrés à la formation.
  La révision du profil de qualification des conseillères et conseillers en orientation professionnelle, universitaire et de carrière, sous la direction du SEFRI, compte également parmi les actions prioritaires. L'évolution économique et sociale de ces dernières années, les changements du monde professionnel ainsi que les nouvelles connaissances scientifiques placent en effet les conseillères et conseillers d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière devant de nouvelles exigences. Ces changements doivent désormais être pris en compte dans leur formation initiale et continue.
  Le programme viamia peut être considéré comme un véritable projet phare. Il fait partie du paquet de mesures décidé en 2019 par le Conseil fédéral pour promouvoir la main-d'œuvre nationale et a pour objectif d'augmenter les chances professionnelles des personnes actives d'un certain âge. Le Conseil fédéral a chargé le SEFRI de mettre en place, en collaboration avec les cantons, une offre gratuite de bilan professionnel et d'orientation de carrière pour les plus de 40 ans. Depuis

début 2022, tous les cantons proposent des consultations viamia gratuites. Comme le montrent les évaluations, l'offre suscite un grand intérêt. La satisfaction des clientes et clients de viamia est très grande.

- **Assurer le pilotage et le soutien du Centre suisse de services Formation professionnelle | orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CSFO), notamment dans la mise en œuvre de la stratégie.**
  Au titre de son programme de travail, le CSFO réalise et entretient une offre d'information complète et actuelle à l'intention de l'ensemble des groupes cibles de la formation professionnelle et de l'OPUC. Il assure une prestation aussi bien en ligne (www.orientation.ch) qu'au format papier. La surveillance opérationnelle du CSFO incombe à la CSFP, tâche qu'elle assure à l'aide de la Commission CSFO.
  Le CSFO a développé pour le projet viamia une plateforme en ligne avec des outils numériques permettant d'évaluer l'employabilité de manière autonome. Cette plateforme est disponible depuis fin mars 2022 en allemand, français et italien et fonctionne correctement depuis sa mise en ligne. L'organisation d'exploitation est opérationnelle et gère l'exploitation du site web conformément à l'accord conclu jusqu'à fin mars 2024. Le portail est utilisé aussi bien par des adultes s'interrogeant sur leur carrière et cherchant à s'informer eux-mêmes que par les spécialistes de l'OPUC dans le cadre d'une consultation. La plate-forme sera évaluée dans une prochaine étape et développée si nécessaire.

- **Afin d'encourager la collaboration avec la scolarité obligatoire, définir des mesures concrètes et renforcées.**
  Voir le point 1.5.

- **Accompagner selon les besoins l'introduction des profils d'exigences et soutenir les services de l'enseignement obligatoire dans la préparation des élèves au degré secondaire II, notamment à la formation professionnelle.**
  Voir le point 1.5.

- **Encourager et développer la collaboration avec la formation générale du degré secondaire II, avec la formation professionnelle et avec les hautes écoles et la renforcer en prenant des engagements communs.**
  Voir le point 1.5.

- **Clarifier le rôle de la Confédération en matière de financement.**
  La Confédération participe au financement de la mise en œuvre de la stratégie nationale pour l'OPUC ainsi qu'au développement de l'offre de conseil viamia.
  Dans l'optique du message FRI 2025–2028, les cantons ont demandé que, la Confédération participe également au-delà de la mise en place de la structure aux coûts de viamia dans les limites actuelles (financement du projet à raison de 80 %), de sorte que tous les cantons puissent proposer l'offre durablement et que les citoyennes et citoyens soient incités à planifier activement leur carrière et à s'intéresser à leur employabilité.

1.7 Représentation des intérêts des cantons face à la Confédération

Objectifs
En qualité d'autorité des cantons, défendre leurs intérêts face à la Confédération dans l'esprit de l'art. 61a Cst.

Travaux

- **Représenter les intérêts des cantons dans le processus Formation, recherche et innovation (FRI) et dans le cadre de l'adaptation des directives relevant du domaine de la reconnaissance des diplômes.**
  Le Secrétariat général a collecté, en collaboration avec le SEFRI, les données nécessaires à l'établissement du rapport annuel FRI.

- **Renforcer la collaboration avec le SEFRI dans le cadre des structures de la coopération dans l'espace suisse de formation et entretenir les échanges permanents avec les autorités fédérales,**
  Le Secrétariat général est resté en contact étroit avec les autorités fédérales. Au sein de la Direction des processus de la coopération dans l'espace suisse de formation (DP COF), le directeur suppléant du SEFRI et la secrétaire générale de la CDIP ont eu des échanges intensifs sur les thèmes de la coopération (par ex. le monitorage de l'éducation, la formation professionnelle, la maturité gymnasiale, etc.) et exercé ensemble la gouvernance des agences spécialisées ZEM CES (Centre suisse de compétence pour le degré secondaire II formation générale et pour l'évaluation des écoles du degré secondaire II), CSFO (Centre suisse de services Formation professionnelle | orientation professionnelle, universitaire et de carrière), Educa et CSRE (Centre suisse de coordination pour la recherche en matière d'éducation).
  Le Comité de coordination Monitorage de l'éducation (CC M) a encadré la préparation de la publication du rapport 2023 sur l'éducation et lancé les travaux d'analyse de ses résultats. Il s'est en outre penché sur la participation de la Suisse à l'enquête PISA 2025. Dns le contexte de la recherche de solutions afin d'améliorer globalement les données relatives à la numérisation, la participation de la Suisse à l'*International Computer and Information Literacy Study* (ICILS) a également été discutée (voir point 1.2). Et comme chaque année, il a participé à la sélection du prix de la recherche en éducation.
  Le Comité de coordination Numérisation de l'éducation (CC N) a de son côté discuté des priorités à établir dans les actions envisagées dans le cadre des travaux de suivi du rapport complémentaire sur la numérisation paru en 2021. Il a d'autre part suivi de près les travaux d'Educa consacrés au programme d'utilisation des données et à la conception d'une fédération de données pour la formation professionnelle (voir point 1.2). Il s'est enfin penché sur la mise en œuvre de la stratégie numérique de la CDIP.
  Une journée commune d'échanges avec les milieux de la recherche sur le thème de la numérisation dans l'éducation a été planifiée par les deux comités de coordination (voir point 1.2). Elle a eu lieu en septembre.

- **Participer activement au sein des groupes de travail et des programmes de la Confédération ou assurer une participation active des cantons (par ex.: *Initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié*, Secrétariat d'État à l'économie [SECO]; *Programme de prévention et de lutte contre la pauvreté*, Office fédéral des assurances sociales [OFAS]).**
  Le Secrétariat général était notamment représenté, avec la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) et la Conférence des chefs des départements cantonaux

de l'économie publique (CDEP), dans les organes de la Plateforme nationale contre la pauvreté et de la Collaboration interinstitutionnelle (CII). En ce qui concerne les mesures d'accompagnement de l'initiative visant à combattre la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, le Secrétariat général a représenté les intérêts des cantons au sein du groupe de pilotage. Du point de vue de l'éducation, ce sont surtout les mesures relatives à la certification professionnelle pour adultes et à viamia qui présentent un intérêt pour les cantons (voir point 1.5).
Une nouvelle tâche est venue s'ajouter avec la mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers. En accord avec la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS), le Secrétariat général a siégé dans les groupes de travail de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et a thématisé au sein des divers organes de la CDIP les questions touchant à la mise en œuvre de l'offensive de formation dans les cantons.

- **Se mettre en tant qu'interlocutrice à la disposition de l'administration fédérale et des acteurs de la politique fédérale.**
  Le Secrétariat général a souvent été consulté en 2022 par l'Administration fédérale et par les instances politiques fédérales sur des questions de politique de l'éducation et de la culture.

- **Répondre aux procédures consultatives menées par la Confédération et/ou soutenir les cantons dans la rédaction de leurs réponses.**
  Durant l'année, la CDIP a participé à plusieurs procédures d'audition portant sur des questions opérationnelles.

- **Prendre position sur les initiatives populaires fédérales.**
  Pas d'activité dans ce domaine en 2022.

1.8 Représentation de la Suisse dans les organisations internationales

Objectifs
Représenter la Suisse dans les organisations internationales dont les activités concernent la souveraineté des cantons en matière d'éducation et de culture.

Travaux

- **Représenter la Suisse au sein des organes du Conseil de l'Europe, notamment sur les thématiques suivantes: enseignement des langues (Centre européen pour les langues vivantes [CELV] de Graz), éducation à la citoyenneté démocratique, programme Enseignement de l'Histoire, qualité de l'éducation; participer activement aux rapports sur la Suisse relatifs aux conventions du Conseil de l'Europe.**
  Représenté au sein du Comité de pilotage, le Secrétariat général de la CDIP a participé au développement du programme de travail 2024-2027 du Centre européen pour les langues vivantes (CELV) à Graz. A cet effet, une enquête a été menée auprès de différents groupes de travail actifs dans le domaine des langues et d'institutions partenaires.
  En collaboration avec le groupe de travail Langues étrangères de la chambre HEP de swissuniversities et d'autres spécialistes intéressés, le Secrétariat général a veillé à ce que les informations sur les projets, les ateliers et les activités de médiation du CELV soient diffusées dans les réseaux spécialisés Comme chaque année, le Secrétariat général a fourni des informations sur la Journée

européenne des langues et a mis gratuitement du matériel pédagogique à la disposition des enseignantes et enseignants intéressés.
Concernant l'Observatoire de l'enseignement de l'histoire, l'Assemblée générale de la CDIP a écrit au chef du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) pour demander d'envisager l'adhésion de la Suisse à cette institution. De son côté, la HEP de Zurich a poursuivi ses travaux en faveur de l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme, un programme-phare du Conseil de l'Europe.

- **Avec la Confédération et l'agence mandatée, représenter la Suisse dans le Programme de l'Union européenne pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport ERASMUS+.**
  Le dossier n'a pas progressé dans l'année sous revue. Des contacts techniques ont néanmoins pu avoir lieu par l'intermédiaire du bureau de liaison et d'information SwissCore de Bruxelles. Ils ont permis de garder le contact avec différentes activités de la nouvelle génération du programme ERASMUS.

- **Participer activement aux groupes de travail de l'UE dans lesquels la Suisse est conviée, en particulier Eurydice, *DG Schools, WG Schools, Skills and Vocational Training.***
  La présidence tchèque de l'UE a invité un représentant du Secrétariat général à la séance du *DG Schools* qui s'est tenue à Prague en décembre 2022. Il en est ressorti une grande convergence entre les réformes des politiques de l'éducation entreprises par les États de l'UE et celles réalisées ou en cours en Suisse: pour tous les pays, la préoccupation principale demeure le manque d'enseignantes et enseignants.

- **Représenter la Suisse dans les organes internationaux, notamment: dans les organes de l'OCDE (par ex. Comité des politiques de l'éducation, Groupe de travail sur les indicateurs des systèmes d'enseignement, Conseil directeur PISA); dans les organes de l'UNESCO / du Bureau international d'éducation (BIE); au Sommet de la Francophonie et dans la Conférence des ministres de l'éducation (CONFEMEN); au Conseil de l'orthographe allemande; au sein de l'*International Holocaust Research Alliance* (IHRA).**
  Comme l'année précédente, le Secrétariat général était représenté dans les organes cités et a poursuivi sa collaboration avec ces différentes institutions. La présidente de la CDIP a conduit les délégations suisses participant respectivement au Sommet OCDE de la fonction enseignante à Valence (Espagne), consacré aux leçons à tirer de la pandémie pour l'école et le corps enseignant, ainsi qu'à la Conférence des ministres de l'éducation de l'OCDE à Paris en décembre, qui avait pour thème la reconstruction d'une société équitable et inclusive par l'éducation.

- **Participer activement aux rapports par pays relatifs aux conventions de l'ONU et au développement d'autres instruments internationaux (par ex. rapport OSCE).**
  Le Secrétariat général a apporté une importante contribution à la préparation du rapport national suisse lors de la revue de l'ONU sur les droits de l'Homme. Les questions touchant l'éducation concernaient la scolarisation des enfants issus de la migration ainsi que celle des enfants handicapés

- **Suivre les travaux de l'OMC concernant l'accord général sur le commerce des services (GATS).**
  Pas d'activité dans ce domaine en 2022.

- **Représenter activement et efficacement les cantons et les thèmes relevant de la CDIP dans les rencontres ministérielles.**
  Voir ci-dessus, sous OCDE.

1.9 Assistance administrative

Objectifs
Simplifier les procédures et réduire les coûts liés à l'administration de l'éducation en négociant pour l'ensemble des cantons le montant des indemnisations dues à des tiers. Faciliter l'entraide administrative entre les cantons sur l'ensemble du pays.

Travaux

- **Défendre les intérêts des cantons vis-à-vis des sociétés de gestion des droits d'auteur (ProLitteris).**
  Le Secrétariat général était représenté dans le comité de la Fédération des utilisateurs de droits d'auteurs et voisins (DUN).

- **Assurer la centralisation des opérations financières entre les départements de l'instruction publique et les représentants des sociétés de perception. Défendre les intérêts des pouvoirs publics vis-à-vis des prestataires privés dans le domaine des licences logicielles.**
  En plus d'assurer l'encaissement annuel, le Secrétariat général a travaillé avec les sociétés de gestion, sous la houlette de ProLitteris, à la création d'une base légale pour le stockage et la diffusion sur réseau d'œuvres aujourd'hui uniquement disponibles sous forme analogique. Comme l'utilisation concerne un très grand nombre d'œuvres et que les droits ne peuvent pas être clarifiés de manière exhaustive, parce que le travail nécessaire serait disproportionné, la création d'une licence collective étendue s'impose. Dans le cadre d'une telle licence, les ayants droit peuvent sur demande être exclus de la licence; par conséquent, les utilisateurs n'ont pas à multiplier les démarches pour rechercher les ayants droit, souvent introuvables ou inconnus, mais ce sont les ayants droit qui doivent agir et se retirer de la licence.
  Les travaux en vue de cette licence collective étendue sont complexes et devraient s'étaler encore sur les deux ou trois prochaines années.

- **Défendre les intérêts des pouvoirs publics vis-à-vis des prestataires privés dans le domaine des licences logicielles.**
  Voir le point 1.6.

- **Tenir une liste des enseignants auxquels a été retiré le droit d'enseigner (voir point 2.4).**
  Le Secrétariat général a continué de tenir à jour sa liste sur la base des communications faites par les cantons et à répondre aux demandes des autorités de recrutement.

2 MISE EN ŒUVRE DES AUTRES CONCORDATS DU DOMAINE DE L'ÉDUCATION

2.1 Concordat HarmoS

Objectifs
Assurer l'exécution du concordat HarmoS et soutenir les cantons dans la mise en œuvre de ce dernier.

Travaux

- **Accompagner les cantons dans leur mise en œuvre du concordat HarmoS, en contribuant notamment à la coordination des activités des régions linguistiques.**
  Le Bureau de coordination HarmoS a consacré ses travaux à terminer la vision d'ensemble de la vérification de l'atteinte des compétences fondamentales et à en tirer des conclusions pour la conception future du monitorage des compétences fondamentales.

- **Avec l'aide des services cantonaux de l'enseignement obligatoire, assurer la vérification de l'atteinte des compétences fondamentales, notamment: en rassemblant et en analysant les expériences faites lors de la réalisation des deux premières enquêtes (2016 et 2017) et de la planification des enquêtes 2023 et 2024 afin d'en tirer des enseignements pour la conception des prochaines étapes de la vérification de l'atteinte des compétences fondamentales; en renforçant et en développant la Banque de données de tâches de la CDIP ainsi que la conception des tâches; en préparant et en accompagnant les enquêtes 2023 et 2024 avec le soutien des référentes et référents cantonaux; en copilotant les travaux du Consortium scientifique qui assure la coordination permanente des enquêtes sur le plan scientifique; en poursuivant la collaboration internationale dans le domaine des modèles de compétence et des instruments d'évaluation; en participant activement aux projets mettant en application les objectifs nationaux de formation.**
  Les travaux ont été réalisés comme prévu, conformément au nouveau calendrier des évaluations nationales à grande échelle du 25 juin 2020. Au printemps, les enquêtes pilotes en vue des enquêtes 2024 (langue scolaire et mathématiques en 4e année) ont pu être menées avec succès. Des échantillons représentatifs d'élèves des trois régions linguistiques y ont participé. Sur la base des données obtenues, les tâches de test ont pu être validées. Les résultats ont également permis d'améliorer encore la concrétisation et l'illustration des compétences fondamentales en mathématiques en 4e année scolaire, établies sur mandat de la CDIP. Lors de l'enquête pilote, le Centre interfacultaire de recherche en éducation (ICER) de l'Université de Berne, chargé de la mise en œuvre des enquêtes, a fait remplir non seulement le questionnaire destiné aux élèves, mais également un questionnaire destiné aux parents et un questionnaire destiné à la direction de l'école. Il a en outre fait apparier les données relatives aux élèves à celles des registres de la Confédération. Cela lui a permis d'évaluer, d'une part, la fiabilité des informations fournies par les jeunes élèves et, d'autre part, le potentiel des données de registres pour remplacer les données des questionnaires.

Durant l'été 2022, les travaux relatifs à l'enquête 2023 (langue de scolarisation et langues étrangères en 11e année), interrompus en raison de la pandémie, ont repris afin que l'enquête principale puisse être menée au printemps 2023.
Le Bureau de coordination HarmoS a élaboré des bases de décision pour la conception future du monitorage des compétences fondamentales à l'attention des organes de la CDIP. Elles portent d'une part sur le design des enquêtes et d'autre part sur les aspects de la gouvernance.

- **Après avoir pris connaissance des résultats des enquêtes 2023 et 2024 et en s'appuyant sur le rapport 2023 sur l'éducation, dresser un bilan de l'harmonisation prévue à l'art. 62, al. 4, de la Constitution.**
  Pas d'activités dans ce domaine en 2022.

- **Avec l'aide des services cantonaux de l'enseignement obligatoire, dresser un état des lieux des offres d'enseignement de l'italien dans le degré secondaire I prévues par l'art. 4, al. 2, du concordat HarmoS.**
  La réalisation d'une enquête sur l'offre d'enseignement de l'italien dans les cantons a été discutée au sein de la Conférence suisse des services de l'enseignement obligatoire (CSSO). Le Secrétariat général a pris en compte les demandes de celle-ci et a reporté le processus et l'établissement d'un état des lieux.

- **Charger une institution spécialisée d'examiner la possibilité de concevoir sur la base des plans d'études régionaux un modèle de compétences numériques des élèves de la scolarité obligatoire prenant en compte la transition vers le degré secondaire II (cf. point 1.2); clarifier la nécessité de contrôler l'atteinte de ces compétences.**
  Pas d'activités dans ce domaine en 2022.

- **Observer globalement l'application des objectifs nationaux de formation.**
  L'application des objectifs nationaux de formation fait l'objet d'une observation constante.

- **Examiner l'opportunité de fixer des objectifs de formation supplémentaires (cf. points 3.1 et 3.2), notamment, pour la musique, des objectifs de contenu établis à partir des plans d'études.**
  En 2022, un échange a eu lieu avec l'Association suisse pour la musique à l'école et l'Association faîtière des enseignantes et enseignants suisses (LCH) sur la question de la mise en œuvre de l'article 67*a* de la Constitution fédérale, plus précisément sur la question de savoir si les cantons proposent un enseignement musical de qualité et si les objectifs de cet enseignement sont harmonisés.

- **Recenser le développement des structures d'accueil de jour pour les enfants en âge scolaire dans les cantons.**
  IDES recense régulièrement les bases légales à ce sujet dans les cantons.

2.2 Concordat sur la pédagogie spécialisée

Objectifs
Assurer l'exécution du concordat sur la pédagogie spécialisée.

Travaux

- **Valoriser la statistique de la pédagogie spécialisée publiée par l'Office fédéral de la statistique et le rapport complémentaire au rapport sur l'éducation qui y est consacré pour augmenter l'efficacité et l'efficience du pilotage du système (financement de la pédagogie spécialisée).**
  Voir le point 1.2.

- **Mettre à profit la transformation numérique pour faciliter l'accès aux offres éducatives et contribuer ainsi à améliorer l'équité.**
  Ces travaux sont menés par le Centre suisse de pédagogie spécialisée (CSPS). Voir le rapport annuel 2022 du CSPS.

- **En ce qui concerne l'accessibilité et la compensation des désavantages: dans le cadre de l'agence spécialisée Centre suisse de pédagogie spécialisée (CSPS), parvenir à une compréhension commune des dispositions à prendre en termes d'accessibilité (mesures collectives) et de compensation des désavantages (ajustements individualisés); discuter et traiter les questions de compensation des désavantages à tous les niveaux d'enseignement (de 0 à 20 ans) dans les réseaux et organes compétents à l'échelle nationale ou (inter)cantonale, notamment la Conférence suisse des services de la scolarité obligatoire, la Conférence suisse des services de l'enseignement secondaire II formation générale (CESFG) et la Conférence des offices de la formation professionnelle (CSFP); clarifier et promouvoir l'accessibilité aux moyens d'enseignement et services numériques.**
  Voir le rapport annuel 2022 du Centre suisse de pédagogie spécialisée (CSPS).

- **Clarifier le financement des interventions précoces intensives auprès d'enfants atteints d'autisme infantile (IPI) entre la Confédération et les cantons et arrêter une solution.**
  Un groupe de travail composé de représentantes et représentants des trois conférences concernées – la CDIP, la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) et la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) – et de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), a élaboré un troisième rapport sur les coûts de l'intervention précoce intensive chez les enfants atteints d'autisme infantile. C'est le Département fédéral de l'Intérieur qui est à l'origine de ces travaux, qui visent à modéliser pour cette méthode de traitement un programme, les résultats escomptés ainsi que les coûts et leur financement. Le rapport est venu clore la troisième phase du projet et marque le début de la phase suivante prévue dans la marche à suivre. Le Secrétariat général de la CDIP a pris le lead pour la négociation du contrat-cadre et du montant du forfait de la Confédération. Le CSPS accompagne le processus au niveau technique.

- **Charger le Centre suisse de pédagogie spécialisée (CSPS) d'informer régulièrement la Conférence suisse des services de la scolarité obligatoire, la Conférence suisse des services de l'enseignement secondaire II formation générale (CESFG) et la Conférence des offices de la formation professionnelle (CSFP) sur les développements du domaine de la pédagogie spécialisée qui concernent leurs niveaux d'enseignement respectifs et de discuter avec elles de leurs besoins en terme de soutien de la part de l'agence spécialisée.**
  Le CSPS entretient de nombreux échanges, en tant qu'hôte permanent, avec les conférences régionales de la pédagogie spécialisée, avec la Conférence suisse des secrétaires généraux (CSSG) et avec les secrétariats régionaux sur des sujets aussi variés que la compensation des désavantages, l'accessibilité numérique, l'intervention précoce intensive auprès des jeunes enfants atteints de troubles du spectre autistique, les offres scolaires en milieu hospitalier, les statistiques de la pédagogie spécialisée ou la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées.

2.3 Concordat sur les hautes écoles

Objectifs
Faire valoir le point de vue de l'ensemble des cantons dans le pilotage général du domaine des hautes écoles exercé conjointement par la Confédération et les cantons, en particulier en ce qui concerne la reconnaissance des diplômes, le financement de l'éducation et les interfaces avec d'autres domaines.

Travaux

- **Avec les cheffes et chefs des services cantonaux des hautes écoles: assurer la mise en œuvre du concordat sur les hautes écoles; participer activement à la préparation des dossiers de la Conférence suisse des hautes écoles.**
  Les chefs des services cantonaux des hautes écoles et le Secrétariat général ont préparé durant toute l'année au sein de la conférence spécialisée, sous la direction du SEFRI, les dossiers de la Conférence plénière de la Conférence suisse des hautes écoles (CSHE) et du Conseil des hautes écoles. Les thèmes forts de l'année ont été les suivants: l'élection des quatre cantons responsables d'une haute école au sein du Conseil des hautes écoles et l'actualisation de la répartition des points servant à la pondération des voix pour les décisions du Conseil (annexe du concordat sur les hautes écoles).

- **Traiter les tâches qui se situent à la frontière avec les autres domaines de l'éducation: questions concernant l'accès aux hautes écoles (maturité gymnasiale, maturité spécialisée), reconnaissance professionnelle des diplômes de hautes écoles dans le domaine de la formation des enseignantes et enseignants, établissement de la didactique des disciplines en tant que science, financement FRI dans le domaine de l'éducation (hautes écoles et formation professionnelle), financement intercantonal dans le cadre de l'AIU et de l'AHES (coûts de référence et catégories de contributions).**
  Les tâches situées à la frontière avec d'autres domaines de l'éducation ont été traitées tout au long de l'année.

2.4 Accord sur la reconnaissance des diplômes

Objectifs
A travers l'exécution de l'accord sur la reconnaissance des diplômes, garantir la qualité et la libre cir-culation en Suisse des certificats de maturité gymnasiale, des certificats délivrés par les écoles de culture générale, des diplômes d'enseignement ainsi que des diplômes des professions pédago-thérapeutiques et assurer la reconnaissance des diplômes étrangers qui relèvent de la compétence de la CDIP. Adapter la réglementation des professions de l'enseignement aux exigences et objectifs actuels de l'école et de ses métiers et contribuer ainsi à améliorer le recrutement du personnel.

Travaux

- **Accompagner la mise en œuvre du nouveau règlement de reconnaissance des diplômes d'enseignement pour le degré primaire, le degré secondaire I et les écoles de maturité.**
  Les commissions de reconnaissance examinent en permanence les demandes qui leur parviennent.

- **Accompagner la révision du règlement de reconnaissance des diplômes de pédagogie spécialisée (éducation précoce spécialisée, enseignement spécialisé) et du règlement de reconnaissance des diplômes de logopédie et de psychomotricité.**
  Les projets de règlements de reconnaissance pour les professions pédago-thérapeutiques (enseignement spécialisé, éducation précoce spécialisée, logopédie, thérapie psychomotrice) ont été élaborés par le groupe de travail mandaté et mis en consultation.

- **Accompagner la mise sur pied coordonnée à l'échelle suisse d'une formation reconnue permettant d'ajouter à l'habilitation à enseigner dans les écoles de maturité l'informatique en tant que discipline obligatoire (diplôme additionnel).**
  L'accompagnement du projet par le Secrétariat général est terminé.

- **Adopter le règlement révisé concernant la reconnaissance des diplômes de fin d'études étrangers.**
  Un premier projet de révision totale du règlement de reconnaissance a fait l'objet de discussions en automne 2020 avec des experts du domaine de la reconnaissance des diplômes étrangers, et notamment avec le président de la Commission de recours de la CDIP et de la CDS. Il n'a toutefois pas pu être présenté aux organes de la CDIP en raison de la modification prévue par la Confédération de l'annexe III de l'Accord du 21 juin 1999 sur la libre circulation des personnes entre la Confédération suisse, d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres, d'autre part (ALCP). La modification de l'annexe III de l'accord implique l'application par la Suisse de la directive 2013/55/UE. Les changements qui en découlent vis-à-vis de la reconnaissance bilatérale des diplômes doivent être pris en compte dans le droit intercantonal. En raison de l'impasse des négociations bilatérales sur l'application de la directive 2013/55/UE et la modification de l'annexe III de l'ALCP souhaitée, le projet n'a pas pu être approuvé.

- **Réviser l'accord sur la reconnaissance des diplômes dans le contexte de la révision de l'annexe III de l'accord CH-UE sur la libre circulation des personnes et de l'adoption de la directive 2013/55/UE qui en découle et profiter de l'occasion pour adapter la disposition concernant la liste des enseignants auxquels a été retiré le droit d'enseigner en élargissant la notion de protection.**
  Voir point ci-dessus.

- **Dans le cadre de l'exécution de l'accord sur la reconnaissance des diplômes: reconnaître les filières d'études et vérifier périodiquement les filières reconnues; évaluer la comparabilité des diplômes étrangers d'enseignement (enseignement préscolaire, primaire, secondaire I, écoles de maturité), d'éducation précoce spécialisée, d'enseignement spécialisé, de logopédie et de psychomotricité avec les diplômes suisses correspondants et délivrer des décisions de reconnaissance assorties si nécessaire de mesures compensatoires; entretenir les contacts avec les autorités en charge de l'éducation dans les autres pays et collaborer avec les institutions de formation en Suisse; évaluer les anciens diplômes d'enseignement et du domaine de la pédagogie spécialisée et confirmer le cas échéant leur reconnaissance par la CDIP; entretenir des échanges réguliers avec l'Administration fédérale sur la manière d'appliquer les procédures de reconnaissance.**
  Le Comité a confirmé après examen la reconnaissance de six filières d'études. Il a considéré les charges assorties à la reconnaissance comme remplies dans le cadre de cinq autres procédures.
  En 2022, au total 1559 demandes de reconnaissance d'un diplôme étranger ont été déposées sur le portail en ligne, dont 1109 ont pu être examinées par la CDIP, soit 963 demandes issues d'États de l'UE/AELE (États voisins: Allemagne: 252, France: 253, Italie: 161, Autriche: 59; autres États de l'UE/AELE: 228 demandes) et 146 demandes provenant d'États tiers.
  Les 450 demandes qui n'ont pas été traitées par la CDIP en 2022 n'entraient pas dans son domaine de compétence ou n'étaient pas admissibles. En comparaison, 1302 demandes au total avaient été déposées en 2021 sur le portail, dont 947 avait pu être examinées par la CDIP. Comme par le passé, les reconnaissances ont été octroyées dans la majorité des cas, des mesures compensatoires étant parfois également exigées. Seul un très petit nombre de demandes ont dû être rejetées. Les chiffres exacts seront publiés au printemps 2023 sur le site de la CDIP. Cette année, dix décisions ont été contestées devant la Commission de recours de la CDIP et de la CDS, c'est-à-dire deux de moins que l'année précédente.

- **Contribuer à actualiser l'image de la formation et de la profession d'enseignant dans le cadre de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière et dans les gymnases.**
  Pas d'activités dans ce domaine en 2022.

- **Actualiser la participation financière de la CDIP à la gestion de la Commission suisse de maturité (CSM) en fonction de la convention administrative conclue entre la Confédération et les cantons et de l'évolution des travaux de la CSM.**
  Ces travaux sont achevés.

2.5 Accords de financement

Objectifs
À travers l'exécution des accords intercantonaux de financement et de libre circulation, garantir un accès égal aux institutions de formation dans toute la Suisse et assurer la compensation des charges entre les cantons.

Travaux

- **Exécuter les accords de financement et de libre circulation en fixant les tarifs sur la base des effectifs estudiantins publiés par l'Office fédéral de la statistique (OFS) et des relevés des coûts effectués périodiquement dans les cantons et en assurant la centralisation des opérations financières entre les cantons et les institutions.**
  Jusqu'au milieu de l'année 2022, des intérêts négatifs ont continué à être perçus. La pratique en vigueur jusqu'alors pour éviter les intérêts négatifs (même date de référence pour le paiement des cantons de domicile et le transfert aux cantons d'implantation) a donc été maintenue. Depuis le deuxième semestre, il n'y a certes plus d'intérêts négatifs, mais aucun intérêt n'est non plus accordé. Dès que des intérêts seront à nouveau accordés, le secrétariat de l'accord intercantonal universitaire (AIU) reviendra à la procédure ordinaire en deux étapes (facturation et paiement deux fois par an).

- **Mettre en place l'exécution de l'AIU 2019 en collaboration avec l'OFS.**
  L'exécution de l'AIU 2019 a pu être assurée. Les calculs ont été effectués aussi bien selon l'AIU 1997 que selon l'AIU 2019, afin que l'art. 27 de l'AIU 2019 puisse être mis en œuvre: pendant une phase transitoire de trois ans à compter de l'entrée en vigueur de l'AIU, les contributions cantonales effectives sont calculées sur la base des contributions selon l'AIU 1997 et de l'ajout d'un rectificatif calculé conformément à l'art. 27, al. 1, let. a, de l'AIU 2019.
  L'exécution de l'AIU a pu être considérablement simplifiée et davantage numérisée en 2022. Il s'est avéré très coûteux de prolonger les indemnités AIU des étudiantes et étudiants du diplôme d'enseignement pour les écoles de maturité afin d'assurer le financement par le biais de l'AIU des études additionnelles pour l'enseignement de l'informatique, discipline obligatoire: moins d'1 % des étudiantes et étudiants concernés par l'AIU mobilisent plus de la moitié des ressources totales. Cette situation doit être analysée de manière plus approfondie.

- **Accord intercantonal sur les offres scolaires en milieu hospitalier (AOSH): analyser les résultats de la consultation menée en 2021, adopter le texte de l'accord et le transmettre aux cantons pour ratification.**
  Les résultats de la consultation ont été analysés, puis l'AOSH a été soumis en première lecture au Comité en mai 2022 et à l'Assemblée plénière en juin 2022. Le 28 octobre, l'Assemblée plénière a adopté le nouvel accord et l'a transmis aux cantons pour adhésion.

2.6 Concordat sur les bourses d'études

Objectifs
A travers la mise en place des instruments nécessaires à l'exécution du concordat sur les bourses d'études, poursuivre l'harmonisation des régimes cantonaux de bourses d'études et améliorer l'égalité des chances d'accès à l'éducation.

Travaux

- **Accompagner l'harmonisation des régimes cantonaux de bourses d'études et établir un état des lieux de la mise en œuvre.**
  Toutes les questions liées à l'exécution de l'accord ont à nouveau pu être résolues avec succès en 2022 en collaboration avec les services cantonaux des bourses d'études.

- **Développer le manuel pour le calcul des bourses d'études.**
  Il n'y a toujours pas eu d'activité dans ce domaine en 2022, notamment parce que le poste de secrétariat du concordat sur les bourses d'études a dû être repourvu.

- **Entretenir les échanges entre les services cantonaux concernés.**
  La Conférence intercantonale des bourses d'études (CIBE) a à nouveau pu se réunir en assemblée annuelle les 9 et 10 juin 2022, deux ans après la dernière assemblée. Cela a permis d'améliorer la collaboration intercantonale des services cantonaux des bourses d'études, déjà très bonne, au profit des étudiantes et étudiants et de favoriser l'harmonisation du système des bourses d'études en Suisse.

- **Documenter le système des bourses d'études dans ses variations cantonales.**
  Pas d'activités dans ce domaine en 2022.

3 CULTURE ET SPORT

3.1 Culture

Objectifs
Garantir la coordination à l'échelle suisse des activités des cantons en matière d'encouragement de la culture. Assurer la représentation des cantons et leur participation active au Dialogue culturel national (DCN) et défendre les intérêts des cantons. Dans le cadre de ce Dialogue, élaborer avec les communes, les villes et la Confédération des mesures pour renforcer l'éducation culturelle et promouvoir la participation culturelle.

Travaux

- **Dans le cadre de la Conférence des délégués cantonaux aux affaires culturelles (CDAC), traiter de manière coordonnée les questions relevant de l'encouragement de la culture; examiner et, le cas échéant, lancer dans le cadre du Dialogue culturel national avec les communes, les villes et la Confédération des mesures pour promouvoir l'éducation et la participation culturelles.**
  En 2022, les membres de la CDAC se sont réunis en assemblée générale ordinaire à deux reprises, et trois fois à titre extraordinaire, tandis que le comité directeur de la CDAC tenait cinq séances ordinaires et quatre séances extraordinaires. Ces séances extraordinaires leur ont notamment permis de coordonner la fin des mesures basées sur la loi COVID-19 dans le domaine de la culture, de consulter les résultats intermédiaires des groupes de travail du Dialogue culturel national et de discuter de l'état d'avancement du programme de travail 2021–2024 de la CDAC.
  Conformément au commentaire de l'ordonnance COVID dans le secteur de la culture, la Confédération et les cantons ont discuté ensemble des questions relatives à la pratique. Les mesures de soutien de la dernière phase, les «projets de transformation», ont donné lieu à des concertations avec l'Office fédéral de la culture (OFC). Une délégation de la CDAC les a menées. Le comité directeur et la délégation CDAC COVID Culture ont élaboré plusieurs évaluations techniques à l'attention des membres de la CDAC. Cette dernière a en outre conçu, en collaboration avec l'OFC, un monitorage de l'évolution de la fréquentation des offres culturelles après la pandémie.
  Malgré la forte surcharge de travail due à l'application des mesures COVID dans le secteur de la culture, les déléguées et délégués cantonaux aux affaires culturelles se sont attelés à la mise en œuvre de leur programme de travail 2021–2024, qui s'articule autour de trois thèmes: *développement des artistes*, *diffusion/promotion* et *approche et promotion des milieux culturels amateurs et professionnels*. Durant l'année sous revue, le groupe de travail Développement des artistes a avancé dans ses travaux et présenté à l'assemblée générale le rapport final d'une étude sur l'évolution des salaires des acteurs culturels.
  Dans le cadre du Dialogue culturel national, la CDAC a délégué des membres pour participer au groupe de travail Stratégie nationale pour le patrimoine culturel. Conformément au programme de travail du Dialogue culturel national, ce groupe de travail est chargé depuis 2021 d'élaborer une stratégie pour la gestion du patrimoine culturel de la Suisse, en se concentrant sur l'éducation et la participation culturelles afin de fournir des bases conceptuelles pour agir sur ces deux plans. Au cours de l'année sous revue, le groupe de travail a soumis pour avis à la CDAC plusieurs états intermédiaires de ses travaux.

- **Dans le cadre du Dialogue culturel national, évaluer du point de vue des cantons les principes de base ayant des répercussions stratégiques ou financières et prendre des décisions à leur sujet à l'attention du Dialogue.**
  En 2022, conformément au tournus triennal entre la Confédération, les cantons et les villes, c'était au tour des villes d'avoir le lead dans le Dialogue culturel national (DCN) et donc de diriger les séances. Le DCN s'est réuni deux fois au niveau opérationnel de même qu'au niveau politique. Les groupes de travail du DCN ont traité les thèmes prévus dans le programme de travail du Dialogue culturel national à partir de 2021: *Stratégie nationale pour le patrimoine culturel*, *Rémunération adéquate des acteurs culturels* et *Écologie dans le domaine de la culture*.
  Les séances du Dialogue culture national ont notamment été consacrées à la mise en œuvre ou la conclusion des mesures de lutte contre le coronavirus dans le secteur de la culture et à l'avancement des travaux menés dans le cadre du programme de travail du DCN à partir de 2021. Les partenaires culturels ont en outre échangé leurs points de vue sur le projet de message culture de la Confédération 2025–2028, sur lequel travaille l'Office fédéral de la culture (OFC).

- **Sur les questions relevant du domaine des travaux publics, collaborer avec la Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP).**
  Au cours de l'année sous revue, il n'y a pas eu d'activités dans ce domaine, en raison de la charge de travail supplémentaire liée à la mise en œuvre des mesures COVID Culture et des efforts déployés pour revenir à un fonctionnement normal après la pandémie.

- **Clarifier la relation de la Conférence suisse des conservatrices et conservateurs des monuments (CSCM) et de la Conférence suisse des archéologues cantonales et des archéologues cantonaux (CSAC) avec la CDAC.**
  Au cours de l'année sous revue, des contacts ont été pris avec la Conférence suisse des conservatrices et conservateurs des monuments (CSCM) et la Conférence suisse des archéologues cantonales et des archéologues cantonaux (CSAC).

3.2 Sport

Objectifs
Garantir la coordination à l'échelle suisse des activités des cantons en matière de sport. Accompagner selon les besoins des cantons l'exécution de la loi fédérale sur l'encouragement du sport. Encourager les démarches qualité dans le domaine du sport et du mouvement et tenir compte de l'approche globale du sport, dont les composantes sont l'interaction sociale (rencontre), le bien-être et la santé (mouvement) et les performances physiques (sport), dans la définition des champs d'action et des mesures.

Travaux

- **Dans le cadre de la Conférence des répondants cantonaux du sport (CRCS), consolider la collaboration avec les partenaires que sont l'OFSPO et Swiss Olympic; clarifier avec les partenaires la nécessité d'une action dans le domaine du sport pour adultes et seniors en plus de l'encouragement du sport des enfants et des jeunes dans le cadre de J+S.**
  La CRCS a établi un état des lieux commun de la politique du sport avec ses différents partenaires. le contenu de cet état des lieux varie de l'éthique à l'inclusion, en passant par les fonds de loterie et les installations sportives. À l'invitation de la CRCS, les décideurs de l'OFSPO, de Swiss Olympic

et de l'Association suisse des services des sports (ASSS) se sont réunis à Macolin. La directrice de la Fondation pour la promotion du sport en Suisse est venue compléter le cercle. Ces échanges, qui ont permis de mettre en évidence la complexité des processus et des interdépendances, serviront à la CRCS de base pour la définition de ses positions en matière de politique du sport.
La CRCS a fourni aux cantons des réponses types à des consultations sur différents thèmes et participé à la discussion sur l'avenir du service des installations sportives de l'OFSPO. Elle est impliquée dans le projet de restructuration à l'échelle nationale consacré à l'inclusion dans le sport et s'est engagée dans la discussion sur la mise en œuvre des statuts éthiques. Une collaboration plus étroite s'est instaurée avec l'ASSS; tous les cantons en sont désormais membres. En outre, la CRCS a cherché, en collaboration avec l'Association suisse d'éducation physique à l'école (ASEP), une solution pour assurer à long terme la Journée suisse du sport scolaire qui a lieu chaque année.
Le programme J+S, qui célébrait son 50e anniversaire, a été mis sur le devant de la scène, tant dans les cantons qu'à l'OFSPO. Les deux journées nationales J+S, pour les écoles et pour les clubs, ont constitué le point culminant des festivités dans tout le pays. Différentes manifestations ont eu lieu de manière décentralisée. Le camp national des jeunes organisé pour le jubilé a eu lieu début août à Tenero. 560 jeunes de toute la Suisse y ont pris part, dont 160 vivent en Suisse en tant que réfugiés d'Ukraine ou d'autres pays. Plusieurs cantons ont en outre fait usage de la possibilité de proposer des camps cantonaux d'un à trois jours.

- **En collaboration avec les services de la scolarité obligatoire, renforcer le sport et le mouvement au niveau de la scolarité obligatoire.**
  Les effets de la pandémie se sont fait sentir sur le sport scolaire jusqu'à Pâques. Selon les cantons et les degré scolaires, les camps de sports de neige, notamment, ont été annulés ou se sont déroulés dans des conditions plus difficiles en raison de la «vague omicron».
  En ce qui concerne la mise en œuvre de l'art. 54*b* de l'ordonnance sur l'encouragement du sport (OESp), le groupe de travail Sport scolaire a défini, en accord avec l'OFSPO, la procédure d'évaluation des demandes d'aides financière pour les offres de formation continue déposées par des institutions privées. Il a ensuite évalué pour la première fois à l'attention du comité directeur de la CRCS les demandes transmises par l'OFSPO.
  La poursuite du financement du programme national *L'école bouge* (promotion de l'activité physique pendant les cours et dans les écoles en général) a pu être assurée grâce à des contacts nourris avec la Fondation pour la promotion du sport en Suisse et avec le secrétariat de la Conférence des directeurs cantonaux des jeux d'argent (CDJA). Swiss Olympic reste l'exploitant du programme.
  L'étude de faisabilité du projet d'élaboration d'un moyen didactique national sous la forme d'un outil web pour l'enseignement du sport et de l'activité physique à l'école obligatoire a fait l'objet d'un débat lors de l'assemblée générale de la Conférence suisse des services de la scolarité obligatoire (CSSO).

- **Procéder à des clarifications en vue de l'élaboration d'un moyen didactique national sous la forme d'un outil web pour l'enseignement du sport et de l'activité physique à l'école obligatoire.**
  La CRCS a clairement exprimé sa position dans le rapport intermédiaire de la phase I dédiée aux clarifications préliminaires. Les répondantes et répondants cantonaux du sport considèrent dans leur grande majorité que la mise en œuvre d'un tel outil national est souhaitable et réaliste. La grande majorité des acteurs interrogés, tels que les hautes écoles pédagogiques, l'Association suisse d'éducation physique à l'école (ASEP), les conférences des services de l'enseignement obligatoire (DVK et CLEO), l'Association faîtière des enseignantes et enseignants suisses (LCH), etc., se sont montrés favorables à l'élaboration d'une étude de faisabilité.

ANNEXES

Annexe 1: Rapports annuels des conférences régionales et des institutions publique

Les rapports annuels ou rapports d'activités des conférences régionales et des institutions sont accessibles sur les sites web mentionnés et peuvent aussi être obtenus sur simple demande téléphonique aux adresses indiquées.

Conférences régionales

Secrétariat général de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP)
Faubourg de l'Hôpital 68, Case postale 556
2002 Neuchâtel
tél. 032 889 69 72 /
fax 032 889 69 73
https://www.ciip.ch / ciip@ne.ch

Erziehungsdirektorenkonferenz der Ostschweizer Kantone und des Fürstentums Liechtenstein (EDK-Ost),
Geschäftsstelle
Zürichstrasse 12
6004 Luzern
tél. 041 226 00 60
https://www.edk-ost.ch / info@edk-ost.ch

Nordwestschweizerische Erziehungsdirektorenkonferenz (NW EDK),
Geschäftsstelle
Zürichstrasse 12
6004 Luzern
tél. 041 226 00 60
https://www.nwedk.ch / info@nwedk.ch

Bildungsdirektoren-Konferenz Zentralschweiz (BKZ),
Geschäftsstelle
Zürichstrasse 12
6004 Luzern
tél. 041 226 00 60
https://www.bildung-z.ch / info@bildung-z.ch

Institutions

Centre suisse de compétence pour le degré secondaire II formation générale et pour l'évaluation des écoles du degré secondaire II – Schweizerisches Zentrum für die Mittelschule und für Schulevaluation auf der Sekundarstufe II (ZEM CES)
Seilerstrasse 8, Postfach,
3001 Bern
tél. 031 552 30 80
https://www.zemces.ch / info@zemces.ch

Fondation Centre suisse de pédagogie spécialisée (CSPS) – Stiftung Schweizer Zentrum für Heil- und Sonderpädagogik (SZH)
Haus der Kantone, Speichergasse 6, Postfach
3001 Bern
tél. 031 320 16 60
https://www.szh.ch / csps@csps.ch

Educa
Erlachstrasse 21,
3012 Bern
tél. 031 300 55 00
https://www.educa.ch / info@educa.ch

Centre suisse de services Formation professionnelle / orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CSFO) – Schweizerisches Dienstleistungszentrum Berufsbildung / Berufs-, Studien- und Laufbahnberatung (SDBB)
Belpstrasse 37, Postfach
3001 Bern
tél. 031 320 29 00
https://www.csfo.ch / info@csfo.ch

Centre suisse de coordination pour la recherche
en éducation (CSRE) – Schweizerische Koordina-
tionsstelle für Bildungsforschung (SKBF)
Entfelderstrasse 61
5000 Aarau
tél. 062 858 23 90
fax 062 858 23 99
https://www.skbf-csre.ch / info@skbf-csre.ch

Annexe 2: Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique

Zürich	Regierungsrätin Dr. Silvia Steiner, Zürich*
Bern/Berne	Regierungsrätin Christine Häsler, Bern*
Luzern	Regierungsrat Marcel Schwerzmann
Uri	Regierungsrat Beat Jörg, Altdorf
Schwyz	Regierungsrat Michael Stähli, Schwyz
Obwalden	Regierungsrat Christian Schäli, Sarnen*
Nidwalden	Regierungsrat Res Schmid, Stans*
Glarus	Regierungsrat Markus Heer
Zug	Regierungsrat Stephan Schleiss, Zug
Fribourg/Freiburg	Conseillère d'État Sylvie Bonvin-Sansonnens*
Solothurn	Regierungsrat Remo Ankli, Solothurn
Basel-Stadt	Regierungsrat Conradin Cramer, Basel
Basel-Landschaft	Regierungsrätin Monica Gschwind, Liestal*
Schaffhausen	Regierungsrat Patrick Strasser, Schaffhausen
Appenzell A. Rh.	Regierungsrat Alfred Stricker, Herisau*
Appenzell I. Rh.	Regierungsrat Roland Inauen, Appenzell
St. Gallen	Regierungsrat Stefan Kölliker, St. Gallen*
Graubünden	Regierungsrat Dr. Jon Domenic Parolini, Chur
Aargau	Regierungsrat Alex Hürzeler, Aarau
Thurgau	Regierungsrätin Monika Knill, Frauenfeld*
Ticino	Consigliere di Stato Manuele Bertoli, Bellinzona*
Vaud	Conseillère d'État Cesla Amarelle, Lausanne* (jusqu'au 30 juin 2022) Conseiller d'État Frédéric Borloz, Lausanne (depuis le 1er juillet 2022)
Valais/Wallis	Conseiller d'État Christophe Darbellay, Sion*
Neuchâtel	Conseillère d'État Crystel Graf
Genève	Conseillère d'État Anne Emery-Torracinta, Genève
Jura	Ministre Martial Courtet, Delémont*
Membre associé Fürstentum Liechtenstein	Regierungsrätin Dominique Hasler, Vaduz

* Membres du Comité

Annexe 3: Organigramme du Secrétariat général de la CDIP

Organigramme du Secrétariat général de la CDIP

Direction

Susanne Hardmeier Peter Marbet	**Secrétaire générale** **Secrétaire général adjoint**

Unités

Bernard Wicht	**Affaires internationales**
Stefan Kunfermann	**Communication**
Anne-Sidonie Cochand Buchs	**Planification des dossiers & services linguistiques**

Unités de coordination

Anna Bütikofer	**Scolarité obligatoire** **Culture** **Sport**
Peter Marbet	**Formation professionnelle & secondaire II formation générale**
Manja Schlieper	**Hautes écoles & droit**
Francis Kaeser	**Financement**

Agence spécialisée

Alexander Gerlings & Michel Rohrbach	**Centre d'information et de documentation IDES**

01.01.2023

Annexe 4: Vue d'ensemble de la CDIP

CDIP: organes, service central, commissions, institutions

janvier 2023

Assemblée plénière*

Comité de la CDIP*

Secrétariat général de la CDIP et IDES

Conférences régionales*

NW EDK | BKZ | EDK-Ost | CIIP

CSSG | **CSG**

	Commissions permanentes Fonction: conseil auprès des instances de la CDIP	**Conférences spécialisées** Fonction: coordination de la mise en œuvre, échanges professionnels	**Organes d'application des accords spéciaux** Fonction: pilotage et application des accords de financement et de reconnaissance	**Groupes de projet et de coordination** Fonction: accompagnement de projets, échange d'informations, coordination des projets	**Institutions** Agences spécialisées avec mandat de prestations
Scolarité obligatoire	Bureau de coordination HarmoS	CSSO (scolarité obligatoire)		Pédagogie spécialisée	CSPS
Formation professionnelle		CSFP (formation prof.) CIFC (formation continue) CDOPU (orientation)			CSFO
Formation générale sec. II		CESFG (enseignement sec. II formation générale)	Commission de rec. ECG Commission suisse de maturité	Évolution de la maturité gymnasiale	ZEM CES
Hautes écoles			Commissions de reconnaissance des diplômes d'enseignement		
Monitorage de l'éducation	Commission Équité et formation			Monitorage de l'éducation Numérisation	CSRE Educa
Financement	Commission pour le financement des hautes écoles	CIBE (bourses d'études)	**Commissions AIU*** et **AHES*** GT AES Groupe d'accomp. AHES CECB		
Culture et sport		CDAC (culture) CRCS (sport)			

*** Organes politiques**

Annexe 5: Recommandations, déclarations et actes législatifs 2022

Sont répertoriés ci-dessous les actes législatifs qui ont été adoptés ou abrogés par les organes responsables de la CDIP en 2022 ou qui ont été modifiés au niveau du contenu et/ou sur le plan rédactionnel.

Recommandations

Les textes sont disponibles sur notre site web https://www.cdip.ch > Documentation > Réglementations et décisions.

- Recommandations de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) et de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) du 15 novembre 2022 sur la qualité et le financement de l'accueil extrafamilial et parascolaire des enfants

Déclarations

Les textes sont disponibles sur notre site web https://www.cdip.ch > Documentation > Réglementations et décisions.

Actes législatifs

Les textes sont disponibles sur notre site web https://www.cdip.ch > Documentation > Réglementations et décisions.

Révision

- 1.1.1 Règlement d'organisation de la Fédération des services d'identité de l'esapce suisse de formation du 24 octobre 2019

Promulgation

- 2.3.4 Règlement de la Commission Équité et formation du 27 janvier 2022
- 2.4.8 Statuts de la Conférence des répondants cantonaux du sport (CRCS) du 26 octobre 2021
- 3.6.1 Annexe à l'accord intercantonal sur les
- contributions dans le domaine de la formation professionnelle initiale (accord sur les écoles professionnelles AEPr), année scolaire 2024/2025
- 4.2.1.6 Décision du 2 février 2022: COVID-19; organisation des examens de maturité gymnasiale en 2021 et de l'examen complémentaire passerelle en 2022
- 4.2.1.7 Décision du 2 février 2022: COVID-19; organisation des examens finals pour les certificats délivrés par les écoles de culture générale en 2022
- 6.0 Accord intercantonal du 20 juin 2013 sur le domaine suisse des hautes écoles (concordat sur les hautes écoles)

Abrogation

- 2.3.1 Règlement de la Commission Education et migration (CEM) du 10 décembre 2004

Annexe 6: Comptes 2022

EDK | CDIP | CDPE | CDEP |
Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektorinnen und -direktoren
Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique
Conferenza delle direttrici e dei direttori cantonali della pubblica educazione
Conferenza da las directuras e dals directurs chantunals da l'educaziun publica

Bilan

Bilan (après distribution des bénéfices) en CHF	31.12.2021	31.12.2022	Variation
ACTIFS			
Caisse	1 883	2 381	498
Postfinance CCP 30-8764-5	234 033	298 639	64 606
UBS 235-693590.01V	4 942 110	7 394 843	2 452 732
UBS 235-693590.02N	117 737	129 546	11 809
UBS 235-9F502040.0	1 061 025	1 028 973	- 32 052
Postfinance Compte Deposito 92-371785-4	0	0	0
Liquidités	**6 356 788**	**8 854 381**	**2 497 593**
Débiteurs contributions des cantons	372 980	234 104	- 138 876
Débiteurs divers	3 935 054	3 090 596	- 844 458
Créances	**4 308 034**	**3 324 700**	**- 983 334**
Actifs de régularisation	1 437 849	88 765	-1 349 084
Contributions cantonales aux accords de libre circulation	769 290	787 560	18 270
Actifs de régularisation	**2 207 139**	**876 325**	**-1 330 814**
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	**12 871 961**	**13 055 407**	**183 446**
Mobilier de bureau	1	1	0
Machines de bureau	1	1	0
Matériel et logiciels informatiques	1	1	0
Actif immobilisé	**3**	**3**	**0**
Part sociale educa.ch	250	250	0
Dépôt loyer ZEM CES	55 145	55 145	0
Prêts et participations	**55 395**	**55 395**	**0**
TOTAL PATRIMOINE ADMINISTRATIF	**55 398**	**55 398**	**0**
TOTAL ACTIFS	**12 927 359**	**13 110 805**	**183 446**

Bilan

Bilan (après distribution des bénéfices) en CHF	Annexe	31.12.2021	31.12.2022	Variation
PASSIFS				
Créanciers divers		3 106 982	2 563 055	- 543 927
Passifs à court terme		**3 106 982**	**2 563 055**	**- 543 927**
Autres engagements		0	0	0
Autres engagements		**0**	**0**	**0**
Passifs de régularisation		26 608	32 995	6 387
Passifs de régularisation		**26 608**	**32 995**	**6 387**
Projets financés séparement		3 005 143	3 297 980	292 837
Autres projets		1 862 008	1 629 071	- 232 938
Compte courant avec tiers		327 449	632 323	304 874
Régularisation des financements spéciaux	1	**5 194 600**	**5 559 374**	**364 773**
Provisions		2 233 910	2 381 015	147 105
Provisions	2	**2 233 910**	**2 381 015**	**147 105**
TOTAL CAPITAL ÉTRANGER		**10 562 101**	**10 536 439**	**- 25 662**
Coordination scolaire (capital d'exploitation)		2 205 842	2 143 566	- 62 276
Reconnaissance des diplômes		159 416	430 800	271 384
TOTAL CAPITAL PROPRE	3	**2 365 258**	**2 574 366**	**209 108**
TOTAL PASSIFS		**12 927 359**	**13 110 805**	**183 446**

Conférence des directrices et directeurs cantonaux
de l'instruction publique

France Kaeser | Chef de l'Unité de coordination Financement

30.03.2023
145.1-6 / FK/cv

Compte d'exploitation

Compte d'exploitation en CHF	Annexe	Compte 31.12.21	Compte 31.12.22	%	Budget 2022	Budget 2023
RECETTES						
Coordination scolaire		8 008 615	8 289 966	100%	8 289 966	9 824 375
Reconnaissance des diplômes		631 240	643 379	100%	643 379	818 000
Principauté du Liechtenstein		37 219	38 914	100%	38 900	40 250
Accords de libre circulation		769 290	787 560	92%	855 230	893 750
Total contribution des cantons		**9 446 364**	**9 759 819**	**99%**	**9 827 475**	**11 576 375**
Recettes personnel		556 621	509 738	97%	527 400	573 000
Autres recettes d'exploitation		7 022	38 300	125%	30 700	30 700
Recettes financières		9	0	0%	0	0
Total recettes d'exploitation		**563 652**	**548 037**	**98%**	**558 100**	**603 700**
Taxes de participation		38 412	51 027	102%	50 000	50 000
Emoluments reconnaissance des diplômes		838 223	908 832	148%	615 000	670 000
Total taxes		**876 635**	**959 859**	**144%**	**665 000**	**720 000**
Encaissement des droits d'auteur		**1 592 991**	**1 635 638**	**105%**	**1 558 000**	**1 606 800**
Indemnités payées par des tiers		**120 000**	**120 000**	**100%**	**120 000**	**120 000**
Recettes extraordinaires		**174 494**	**136 337**		**0**	**0**
TOTAL RECETTES		**12 774 135**	**13 159 690**	**103%**	**12 728 575**	**14 626 875**
DÉPENSES						
Personnel		**7 669 139**	**7 401 949**	**95%**	**7 776 700**	**8 088 200**
Charges d'exploitation		**1 382 846**	**1 618 773**	**84%**	**1 916 200**	**1 897 200**
Taxe sur le produit d'exploitation		**94 293**	**96 619**	**102%**	**95 175**	**95 975**
Participations		1 385 500	1 785 500	100%	1 785 500	3 635 500
Cofinancements		960 000	960 000	100%	960 000	540 000
Contributions à d'autres institutions		194 037	193 706	99%	195 000	370 000
Total dépenses de financement		**2 539 537**	**2 939 206**	**100%**	**2 940 500**	**4 545 500**
Dépenses extraordinaires		**918 639**	**803 292**		**0**	**0**
TOTAL DES CHARGES		**12 604 454**	**12 859 839**	**101%**	**12 728 575**	**14 626 875**
TOTAL RECETTES		**12 774 135**	**13 159 690**	**103%**	**12 728 575**	**14 626 875**
TOTAL DÉPENSES		**12 604 454**	**12 859 839**	**101%**	**12 728 575**	**14 626 875**
BÉNÉFICE	3+4	**169 681**	**299 851**		**0**	**0**

Conférence des directrices et directeurs cantonaux
de l'instruction publique

Francis Kaeser | Chef de l'Unité de coordination Financement

EDK | CDIP | CDPE | CDEP |
Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektorinnen und -direktoren
Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique
Conferenza delle direttrici e dei direttori cantonali della pubblica educazione
Conferences da las directuras e dals directurs chantunals da l'educaziun publica

ANNEXE 6

Comptes 2022 Types de coût / objets de coût

Compte de	Compte au	TYPES DE COÛTS	Budget 2021	Comptes 31.12.2021	Budget 2022	Comptes 31.12.2022	OBJETS DE COÛTS: Concordat scolaire	Institutions cofinancées	Reconnaissance des diplômes	Accords de libre circulation: AIU	AHES	Élèves surdoués	AEPr	AES
		RECETTES												
4000	4099	Contribution des cantons	9 534 275	9 446 364	9 827 475	9 759 819	8 328 880	0	643 379	363 660	137 900	39 280	45 710	201 010
4100	4199	Recettes d'exploitation	544 600	563 652	558 100	548 037	548 037	0	0	0	0	0	0	0
4200	4299	Taxes	681 000	876 635	665 000	959 859	51 027	0	908 832	0	0	0	0	0
4300	4399	Encaissement des droits d'auteur	1 546 200	1 592 991	1 558 000	1 635 638	1 635 638	0	0	0	0	0	0	0
4400	4499	Indemnités payées par des tiers	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000	0	0	0	0	0	0	0
4800	4899	Recettes extraordinaires	0	174 494	0	136 337	136 337	0	0	0	0	0	0	0
		TOTAL RECETTES	**12 426 075**	**12 774 135**	**12 728 575**	**13 159 690**	**10 819 919**	**0**	**1 552 211**	**363 660**	**137 900**	**39 280**	**45 710**	**201 010**
		DÉPENSES												
3000	3099	Personnel	7 881 900	7 669 139	7 776 700	7 401 949	5 888 384	0	951 314	199 383	121 137	33 855	39 674	168 204
3100	3199	Charges d'exploitation	1 909 200	1 382 846	1 916 200	1 618 773	1 093 951	0	299 513	164 277	16 763	5 426	6 036	32 806
3200	3399	Taxe sur le produit d'exploitation	94 475	94 293	95 175	96 619	96 619	0	0	0	0	0	0	0
3400	3499	Dépenses de financement	2 540 500	2 539 537	2 940 500	2 939 206	38 706	2 870 500	30 000	0	0	0	0	0
3800	3809	Dépenses extraordinaires	0	918 639	0	803 292	803 292	0	0	0	0	0	0	0
		TOTAL DES CHARGES	**12 426 075**	**12 604 454**	**12 728 575**	**12 859 839**	**7 920 952**	**2 870 500**	**1 280 827**	**363 660**	**137 900**	**39 280**	**45 710**	**201 010**
		BÉNÉFICE (+) / PERTE (-)	**0**	**169 681**	**0**	**299 851**	**2 898 967**	**-2 870 500**	**271 384**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
								28 467						

30.03.2023
145.14 / FKlov

Generalsekretariat | Secrétariat général, Haus der Kantone, Speichergasse 6, Postfach, CH-3001 Bern
+41 31 309 51 11, edk@edk.ch, edk.ch